

Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

Délibération du  
Comité Syndical  
du 10 décembre 2012





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N°384/2012

L'an deux mille douze, le lundi dix décembre à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat du Pays de Puisaye – Forterre, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Saint Fargeau sous la présidence d'Alain DROUHIN.

### OBJET :

**Prescription de l'élaboration du SCoT – objectifs poursuivis et modalités de concertation**

Membres présents : Gérald ALBANO, Jacques BALOUP, Philippe BUREAU, Pierre DENIS, Jean Claude DENOS, Odile DOREAU, Alain DROUHIN, Claude FERRON, Michel GARRAUD, Jacques GILET, Jean GUERVILLE, Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard LEGRAND, Madeleine MARECHAL, Jean MASSÉ, Serge MOREAU, Christine PICARD, Bertrand PIEDECOCQ, Jean Jacques REVILLON, Jean Luc SALAMOLARD, Claude SAMYN, Jean Philippe SAULNIER ARRIGHI.

### DATE DE CONVOCATION:

28.11.2012

Membres excusés : Noël ARDUIN, Nadia CHOUBARD, Michel COURTOIS, Pascale de MAURAIGE, Joël LALES, Stéphane PERNAT, Jean Pierre PRISOT .

### DATE DE PUBLICATION

11.12.2012

### NOMBRE DE MEMBRES :

Invités présents : Yves BETRON, Jean-Charles LORIOUX.

En exercice : 41

Présents : 22

Votants : 22

Secrétaire de séance : Jean Jacques REVILLON.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 122-4 et suivants et L. 300-2 ;

Vu la délibération portant proposition d'un périmètre de SCoT par le Syndicat de Pays de Puisaye-Forterre en date du 15 novembre 2012 intégrant les communautés de communes de : la Région de Charny, du canton de Bléneau, de St Sauveur, de la Puisaye Fargeaulaise, de la Puisaye Nivernaise, du Toucycois et de Forterre ;

Vu la délibération de prise de compétence « Élaboration, approbation, suivi et révision d'un SCoT » par le Syndicat de Pays de Puisaye-Forterre en date du 10 décembre 2012 et sous réserve d'effectivité de cette dernière ;

Considérant qu'il appartient au Syndicat Mixte du Pays de Puisaye-Forterre d'engager la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale et de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de concertation ;

Le Président énonce les objectifs poursuivis par la création de ce document d'urbanisme :

- Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de lutte ou d'adaptation au changement climatique et de déplacement de l'ensemble des collectivités publiques du Pays ou des collectivités périphériques ;
- Maîtriser l'étalement urbain, la pression foncière et favoriser un développement équilibré du territoire respectueux de son identité rurale et périurbaine ;
- Conforter la cohésion de territoire et construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du schéma servent pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Afin d'accomplir ces objectifs, le Syndicat Mixte s'engagera dans une démarche de concertation. Le SCoT ne peut être un succès que si son contenu est largement partagé par les communes, les partenaires publics et privés et les habitants du Pays de Puisaye-Forterre.

A cette fin, les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- Mise à disposition du public, d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche, notamment aux étapes suivantes de l'élaboration :
  - Après validation du diagnostic
  - Après l'arrêt du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
  - Après l'arrêt du projet de SCoT par le comité syndical.

Les documents seront consultables au siège du Syndicat mixte et/ou dans les sièges des communautés de communes membres\* aux jours et heures ouvrables habituels. Le public pourra faire part de ses observations en les consignants dans un registre ouvert à cet effet dans les locaux susmentionnés.

\* (soit, jusqu'au 31 décembre 2012 une dénomination des EPCI membres comme suit : communautés de communes du canton de Bléneau, de la Puisaye Parcaulaise, du Tuzeynois, de St Sarveur en Puisaye, de la Puisaye Nivernaise, de la région de Charny et soit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 une dénomination des EPCI membres comme suit : les communautés de communes Cœur de Puisaye, Portes de Puisaye-Forterre, de Forterre et de la Région de Charny).

- Organisation d'au moins une exposition publique dans chaque communauté de communes membre aux étapes suivantes de la procédure :
  - Lorsque le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) aura été arrêté
  - Avant l'arrêt du projet de schéma de cohérence territoriale.

Le public pourra faire part de ses observations en les consignants dans un registre ouvert à cet effet.

- Organisation d'au moins une réunion dans chaque communauté de communes membre du Syndicat Mixte pour présenter le projet de schéma avant arrêt,
- Transmission d'articles sur le SCoT aux collectivités membres du Syndicat pour qu'ils soient intégrés dans leurs bulletins communaux et/ou communautaires,
- Publication de bulletins d'information (format papier ou électronique) par le Syndicat Mixte,
- Création et animation, par le Syndicat Mixte, d'un site Internet dédié au SCoT, mise en téléchargement des documents suivant l'avancement de la démarche,
- Ouverture au public des principaux ateliers de travail,
- Annonce des différentes actions de concertation par voie de presse.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays de Puisaye-Porterre, décide à l'unanimité :

- **de prescrire** l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de Puisaye-Porterre ;

- **de valider** les objectifs tels qu'exposés ci-dessus ;

- **d'arrêter** les modalités de concertation telles que proposées ci-dessus ;

- **d'autoriser** le Président à mettre en œuvre les modalités d'information et de concertation et à procéder, si besoin, à toute autre mesure appropriée ;

- **d'autoriser** le Président à signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure et notamment désigner, après consultation, un ou plusieurs cabinets chargés d'élaborer le SCoT et de réaliser les études nécessaires pour y parvenir ;

- **de solliciter** de l'État, conformément à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme, une dotation pour compenser les dépenses entraînées par les études nécessaires à l'élaboration du SCoT ;

- **d'autoriser** le Président à répondre à l'appel à projet SCoT n°aux 2013 lancé par le Ministère de l'Égalité des territoires et du logement pour contribuer au financement de l'opération ;

- **d'autoriser** le Président à mobiliser des crédits territoriaux (État/Région) du contrat de pays de Puisaye-Porterre (avenant n° 2 2011-2013) ou tout autre financeur public pour contribuer à la réalisation de l'opération ;

- **de dire** que Conformément aux dispositions de l'article L. 122-4 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne,
- Monsieur le Président du Conseil régional de Bourgogne,
- Monsieur le Président du Conseil général de l'Yonne,
- Monsieur le Président du Conseil général de la Nièvre,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne,

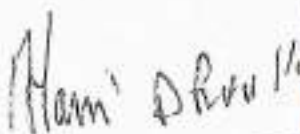

- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Bourgogne,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements Publics intéressés.

La présente délibération sera transmise, pour information, aux Présidents(e) des EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme et aux maires des communes voisines. Conformément aux dispositions de l'article R 122-3 du code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège du Syndicat mixte et dans les mairies des communes membres concernées et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour ampliation conforme.

**PAYS de PUISAYE-FORTERRE**  
Syndicat de Pays  
Rue Raymond Ledroit  
89170 SAINT-PARGEAU  
TEL. 03.86.74.19.19 - Fax 03.86.74.19.21

Le Président

Alain DROUHIN

Tél. 03 86 74 19 19 Fax 03 86 74 19 21 mail : pays.puisaye-forterre@wanadoo.fr





Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

Compte rendu  
Séminaire de formation  
13 octobre 2014



## Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est un document prospectif qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme. Pour cela il se doit de prendre en compte et d'articuler toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...)

Il constitue avant tout une démarche politique. Il s'agit d'un document de planification juridique dont le processus d'élaboration s'inscrit dans la durée et mobilise toutes les forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile. Son contenu, ses objectifs et sa portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Le SCoT est une véritable opportunité pour le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne de répondre collectivement aux enjeux du développement durable. Il permet notamment de définir, à l'échelle des bassins de vie ou des aires urbaines, les conditions d'un urbanisme coordonné et intégré et apporte de nouvelles marges de manœuvre pour accompagner le développement local de façon durable.

Le SCoT se doit d'intégrer et de prendre en compte un grand nombre de documents (SDAGE, SAGE, SRCE, PCET, SRCAE...). Une fois élaboré, il constitue le document de référence avec lequel les documents de rang inférieur (PLU, cartes communales, PLH, PDU ...) doivent être compatibles sans qu'ils n'aient à justifier à leur tour de leur compatibilité avec les documents déjà pris en compte par le SCoT. Un document est considéré compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou principes fondamentaux et qu'il contribue, même partiellement, à sa réalisation. Il est ainsi admis que le rapport de compatibilité puisse comporter quelques nuances.

Les dispositions d'un PLU ne doivent donc pas faire obstacle à l'application des dispositions du SCoT. Les communes ou intercommunalités disposent d'un délai de 1 an à compter de l'entrée en vigueur du SCOT pour mettre en compatibilité leur(s) document(s) avec les orientations du SCOT. Ce délai est repoussé à 3 ans si une révision générale est nécessaire. Le SCoT ne s'impose pas directement aux demandes d'autorisations des particuliers (permis de construire). Il n'est pas "opposable aux tiers", sauf pour quelques exceptions. Il passe donc par les PLU et les Cartes Communales pour appliquer ses orientations aux





permis de construire.

## Le contenu du SCoT

L'élaboration du SCoT va s'étaler jusqu'en 2017, date prévu pour l'approbation et l'entrée en vigueur du document suite à l'enquête publique. Cette élaboration s'organise en plusieurs étapes clefs :

- La réalisation du diagnostic (en 2014) qui dresse un état des lieux de territoire du point de vue démographique, économique, environnemental ... A terme ce document sera intégré au rapport de présentation, qui constitue l'une des trois pièces constitutives du SCoT. Il décrit par ailleurs l'articulation du SCoT avec les plans et programmes avec lesquels il doit être compatible, analyse les incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT et présente les mesures compensatoires des conséquences dommageables sur l'environnement, explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO, qui sont les deux autres pièces du SCoT.
- La réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (en 2015) qui fixe la ligne politique du document et définit les grandes orientations à suivre pour les 15-20 prochaines années.
- La réalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) (en 2016), document prescriptif du SCoT qui détermine les règles communes à appliquer.
- La validation du projet (en 2017)

Citadia précise que le SCoT met en œuvre une démarche prospective qui n'a pas vocation à « dire ce qui sera » mais « ce qui est possible ». Elle met en perspective la démographie, l'attractivité résidentielle, les enjeux de mobilités, le rôle et le poids des différents pôles dans le fonctionnement du territoire, les impacts environnementaux ... Cette démarche doit aboutir à la construction du projet de territoire.

## Focus sur les thématiques clés

Les bureaux d'études CITADIA et Even Conseil abordent tour à tour les thématiques clés dont devra se saisir le SCoT :

- **La consommation d'espace** : Le contexte national d'étalement urbain est explicité en lien avec les premiers résultats de l'analyse de la consommation d'espace à l'échelle du Pays
- **L'analyse de la capacité de densification** : il est rappelé que le diagnostic doit identifier, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser, les capacités de densification et de mutation. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) peut déterminer dans des secteurs qu'il délimite la valeur au-dessous de laquelle ne peut être fixée la densité maximale de construction
- **Des mobilités alternatives à la voiture individuelle** : il est rappelé que le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques des transports et des déplacements. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.



- **L'urbanisme commercial** : le DOO définit les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte un certain nombre de paramètres : les objectifs de revitalisation des centres-bourgs, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre ... . Il peut comprendre un document d'aménagement artisanal et commercial déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable.
- **La trame verte et bleue** : introduite par la loi Grenelle la Trame Verte et Bleue constitue un « outil d'aménagement du territoire » qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler et d'assurer leur cycle de vie. Le DOO détermine les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger. Il peut définir des objectifs à atteindre en matière de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones à urbaniser.
- **Le paysage** : les outils et leviers d'action mobilisable sont présentés (recensement du patrimoine en vue de sa protection et de sa valorisation, qualification des entrées de villes/bourgs, traitement des franges urbain/agricole ou urbain/naturel, protection des motifs paysagers caractéristiques, protection des points de vue remarquables, encadrement des modes de construction pour les nouveaux bâtiments...)
- **L'énergie / Climat** : Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles. Le DOO peut définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées

## Les questions / remarques de la salle

### ☛ Comment la cohérence avec les SCoT voisins sera-t-elle prise en compte dans le projet ?

La réflexion du SCoT doit effectivement être envisagée à une échelle plus large « inter-SCoT », pour éviter d'avoir des documents « qui se tournent le dos ». Les expériences des territoires voisins doivent être regardées lors de l'élaboration du document de manière à le rendre plus dynamique. Des réunions de travail avec les territoires voisins seront organisées pour que la cohérence soit garantie. Au sein du diagnostic les liens et influences avec les territoires voisins (déplacements, développement commercial ...) ont été analysés et le projet prendra en compte ces éléments.

### ☛ Un élu souligne un certain désengagement des services de l'état sur le territoire et s'inquiète des conséquences que cela pourra avoir sur la démarche d'élaboration du SCoT ?

Citadia souligne que ce désengagement est effectivement visible à l'échelle des antennes territoriales notamment pour les communes qui sollicitent ces services pour un appui technique ou pour des questions précises d'aménagement. Néanmoins, en ce qui concerne le suivi des documents d'urbanisme et en particulier l'élaboration du SCoT les services de l'état sont pleinement engagés.

☛ **Un élu s'interroge sur la possibilité pour les communes d'élaborer leur document d'urbanisme (PLU ou PLUi) pendant la période d'élaboration du SCoT.**

Les communes ne sont pas obligées d'attendre la fin de la démarche d'élaboration du SCoT pour élaborer leur document d'urbanisme. En effet, Citadia rappelle que les POS seront bientôt caduques et que les communes n'ayant pas entamé de démarche d'élaboration pour un PLU perdront de fait la maîtrise de leur urbanisation (passage au RNU). Les communes peuvent donc se lancer sans attendre dans l'élaboration de PLU ou de PLUi puisque ce format est désormais à privilégier. Elles peuvent en effet intégrer les grandes lignes du projet de SCoT au fur et à mesure de son élaboration et ainsi avancer en parallèle de celle-ci. La marge d'ajustement pour la compatibilité du document d'urbanisme communale avec le SCoT sera alors minime voire inexistante. En revanche il serait effectivement risqué d'approuver un tel document aujourd'hui sans tenir compte du SCoT puisque cela pourrait impliquer une révision du document suite à l'approbation de celui-ci.

☛ **Un élu s'interroge sur les règles qui seront fixés par le D00 et leur caractère obligatoire ou non.**

Le D00 va comporter deux types de règles : les prescriptions qui rivièteront un caractère obligatoire et les recommandations dont la mise en œuvre ne sera pas obligatoire. Ces dernières pourront notamment concerner des thématiques sur lesquelles le SCoT n'a pas de prise (répartition des services de santé, pratiques de gestion des milieux naturels des terres agricoles ...).

☛ **Il s'interroge également sur l'ampleur des procédures de modification/révision et sur ce qu'implique le bilan du SCoT réalisé tous les 6 ans**

La procédure de modification d'un PLU est nécessaire si celui-ci n'est pas compatible de par quelques points seulement avec le SCoT. Il s'agit d'une procédure allégée qui vise seulement la modification de ces quelques points. Elle sous-entend seulement un passage d'un mois à l'enquête publique et sa réalisation ne va généralement pas au-delà de 6 mois. Si par contre il y a une totale incompatibilité du PLU avec le SCoT notamment à travers les orientations portées par le PADD une révision générale du document est obligatoire.

En ce qui concerne le bilan du SCoT tous les six ans, il ne s'agit en aucun cas d'une révision systématique du SCoT qui aurait lieu tous les six ans. Ce bilan peut être réalisé en interne sur la base de la mise en œuvre des outils de suivi proposés lors de l'élaboration du SCoT. Une fois les résultats du bilan analysés le SCoT pourra être simplement prolongé si ceux-ci correspondent aux orientations initiales du document ou révisé si les résultats ne vont pas dans le sens de ces orientations.

☛ **Une élue s'interroge sur le cas où des communes rejoindraient une des communautés de communes du SCoT après son approbation**

Au moment de la fusion de ses communes la Communauté de communes doit se positionner pour définir si elle reste dans le SCoT Puisaye Forterre ou si elle rejoint le SCoT

auquel appartenait ces communes. À ce moment-là les communes qui se retrouvent sous un SCoT auquel elles n'appartenait pas avant se retrouvent en zone blanche. Leur intégration ne déclenche pas une procédure de révision immédiate et systématique.

Par contre lors de la prochaine révision du SCoT elles doivent être intégrées au périmètre et il apparaît également probable que cette intégration soit demandée au moment du bilan des 6 ans. Quoiqu'il en soit il ne pourra pas y avoir de communauté de commune à cheval sur deux SCoT.

☛ **Les élus s'interrogent sur la prise en compte, dans le cadre de l'élaboration du SCoT, des documents d'urbanisme déjà réalisés, quelquefois récemment, sur le territoire.**

Le SCoT tiendra bien évidemment compte des documents d'urbanisme élaborés sur le territoire. Il recherchera néanmoins une cohérence globale et intégrera bien sûr les éléments de modifications nécessaires liés à la législation (loi ALUR notamment).

☛ **Un élu souligne qu'il faudra être vigilant aux redondances vis-à-vis de thématiques déjà abordées et traitées en détail notamment dans les documents d'urbanisme locaux mais aussi dans d'autres documents les analysants de manière spécifique**

Depuis le début de la démarche d'élaboration le travail est réalisé en lien étroit avec les Communautés de communes pour que les analyses menées dans le cadre de l'élaboration des documents locaux viennent alimenter notamment le diagnostic du SCoT. Il y a nécessairement des redondances avec d'autres documents puisque les thématiques à traiter sont sensiblement les mêmes que celle des documents locaux mais l'échelle est différente. Par ailleurs le SCoT est un document intégrateur ce qui signifie qu'il doit intégrer un certain nombre de document thématique très spécifiques. Il y aura donc nécessairement une redondance avec ces documents pour leur prise en compte dans le projet du territoire.

**Citadia clos cette rencontre en précisant que le diagnostic sera présenté en détail au sein des communautés de communes afin de débattre des différents constats et de l'amender si besoin. Il y aura par ailleurs un séminaire prospectif d'organiser en phase PADD afin de discuter du projet du territoire. Enfin des ateliers de concertation seront mis en œuvre lors de la troisième phase et dernière phase de l'élaboration.**



Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

SC  
C  
P

Séminaire prospectif  
d'élus pour construire  
le PADD : compte-rendu





Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

# ***Vivre en Puisaye-Forterre Val d'Yonne en 2035***

***PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)***

***Séminaire prospectif***

*Jeudi 19 février 2015 à 15h00*

*Salle des fêtes, Bléneau*





## OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

- Adhésion des élus au projet de SCoT ;
- Appropriation des défis révélés par le diagnostic territorial et l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) pour préfigurer l'écriture du projet de territoire ;
- Co-construction du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) avec les élus du territoire à partir de leurs expertises et des enjeux issus du diagnostic territorial et de l'EIE ;
- Positionnement des élus sur le choix d'un scénario de développement.

## TROIS TEMPS

- Présentation pédagogique du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne;
- Co-construction du projet de territoire en ateliers de travail ;
- Restitution des débats en plénière.





## **LE SCOT DE LA PUISAYE-FORTERRE VAL D'YONNE**

### **ALAIN DROUHIN PRÉSIDENT DU SYNDICAT PAYS DE PUISAYE-FORTERRE VAL D'YONNE**

- L'objet du séminaire : co-construire un projet politique commun pour valoriser les atouts du territoire, affirmer son identité et s'engager dans un modèle de développement durable
- Le territoire et ses différentes composantes administratives : 75 communes, 4 communautés de communes ;
- Une démarche d'élaboration concertée et partagée.

### **BUREAUX D'ÉTUDES CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL - AIRE PUBLIQUE**

- Qu'est ce que le SCoT :
  - **Un schéma...** : un document prospectif qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme ;
  - **...de cohérence** : qui prend en compte et articule toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...);
  - **...territoriale** : à l'échelle d'un territoire de projet cohérent ("d'un seul tenant et sans enclave").
- Les pièces constitutives du SCoT et les grandes étapes de son élaboration :
  - Le rapport de présentation intégrant le diagnostic territorial et l'État Initial de l'Environnement (depuis 2014 et jusqu'à l'arrêt du projet du SCoT);
  - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
  - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- Un SCoT qui intègre ces trois principes de développement durable :
  - Le principe d'équilibre entre les espaces artificialisés, agricoles et naturels, suivant un principe de consommation limitée des espaces et de qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de bourgs et de villages;
  - La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat;
  - Un urbanisme peu impactant sur l'environnement.
- L'outil PADD :
  - S'appuie sur les enjeux issus du diagnostic territorial et de l'État Initial de l'Environnement et préfigure l'élaboration du DOO.
  - Exprime le projet politique local et la volonté des élus concernant l'évolution du territoire à l'horizon 2035 ;

# LES «RÈGLES DU JEU» DU SÉMINAIRE

## BUREAUX D'ÉTUDES CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL - AIRE PUBLIQUE

### 1. LES DÉFIS DU TERRITOIRE

Vivre en Puisaye-Forterre Val d'Yonne en 2035

A partir des enjeux issus du diagnostic, trois défis reprenant des thématiques diverses sont identifiés. Les participants sont invités à hiérarchiser les défis et priorités et cibler les principales actions.

#### Un territoire de proximité et de qualité

- Un maillage territorial multipolaire qui répond aux besoins de tous et favorise les pratiques de proximité ;
- Une urbanisation maîtrisée et de qualité en accord avec l'identité paysagère du territoire ;
- Un développement rural durable au service d'un environnement préservé et d'un cadre de vie valorisé

#### Un territoire d'initiative économique

- Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi ;
- Un territoire «agile» qui répond aux besoins des entreprises et des porteurs de projets ;
- Un territoire rural d'excellence qui valorise son terroir et ses productions locales.

#### Un territoire de richesses et découvertes

- Une Trame verte et Bleue durablement préservée, garante de la qualité du cadre de vie du territoire ;
- Des motifs identitaires forts à restaurer et à valoriser, support de découverte et de loisirs ;
- Un patrimoine bâti et paysager diversifié qui façonne l'image et accroît la visibilité touristique du territoire.

### 2. QUEL MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE À HORIZON 2035 ?

Vivre en Puisaye-Forterre Val d'Yonne en 2035

Les participants sont amenés à se questionner sur le niveau d'ambition et le modèle de développement souhaité sur leur territoire à l'horizon 2035. Il s'agit de se positionner sur l'un des trois scénarios proposés, en prenant en compte les questions démographiques, de logements ou encore d'organisation territoriales.

#### Evolution au fil de l'eau

- 1900 habitants supplémentaires sur les prochaines années
- 38 575 habitants en 2035

#### Scénario multipolaire et maîtrisé

- 2700 habitants supplémentaires sur les 20 prochaines années
- 39 300 habitants en 2035

#### Scénario multipolaire et engagé

- 4100 habitants supplémentaires les 20 prochaines années
- 40 700 habitants en 2035



Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## A Un territoire d'initiatives économiques

PRIORITÉS

ACTIONS

1

**Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi**

2

**Un territoire d'excellence rurale qui valorise son terroir et ses productions locales**

3

**Un territoire « agile » qui répond aux besoins des entreprises et des porteurs de projets**

- Améliorer la couverture numérique du territoire et des zones d'activités économiques (téléphonie et ADSL) ;
- Soutenir la diversification du tissu économique local ;
- Améliorer l'accès à l'emploi sur l'ensemble du territoire ;

- Faire de l'agriculture un enjeu majeur du projet économique et de territoire ;
- Promouvoir un modèle agricole de proximité ;
- Valoriser les filières locales et le capital économique du territoire.

- Des zones d'activités attractives et requalifiées ;
- Une offre d'accueil aux entreprises locales diversifiée.

### Remarques complémentaires

- « L'échelle du SCoT de la Puisaye-Forterre n'est pas adéquate. Le territoire n'a pas la taille ni la démographie critique pour un développement des circuits-courts qui créeraient une véritable ressource économique locale permettant de faire « vivre les villages » du Pays, offrir des emplois, et d'améliorer la qualité des services » ;
- « La sylviculture est un véritable enjeu pour le Pays, davantage que le développement de l'agriculture localo-locale. Cet élément doit faire l'objet d'un traitement particulier et ne pas être fusionné avec l'agriculture. Le bois doit être au coeur du développement du territoire via l'organisation d'une filière locale propre » ;
- « Relocaliser la production des produits consommés sur le territoire pour créer des emplois et réduire les inégalités territoriales » ;





Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## B Un territoire de richesses et de découverte

PRIORITÉS

ACTIONS

1

**Un patrimoine bâti et paysager diversifié qui façonne l'image et accroît la visibilité touristique du territoire**



- Améliorer la visibilité touristique du territoire ;
- Développer une véritable économie touristique sur l'ensemble du territoire.

2

**Des motifs identitaires forts à restaurer et à valoriser, support de découverte et de loisirs**



- Préserver les motifs paysagers qui font la spécificité des entités paysagères ;
- Une découverte des paysages à structurer.

3

**Une Trame Verte et Bleue durablement préservée, garante de la qualité du cadre de vie du territoire**



- Protéger les réservoirs de biodiversité de Puisaye-Forterre Val d'Yonne ;
- Préserver et restaurer un réseau écologique local cohérent et fonctionnel.

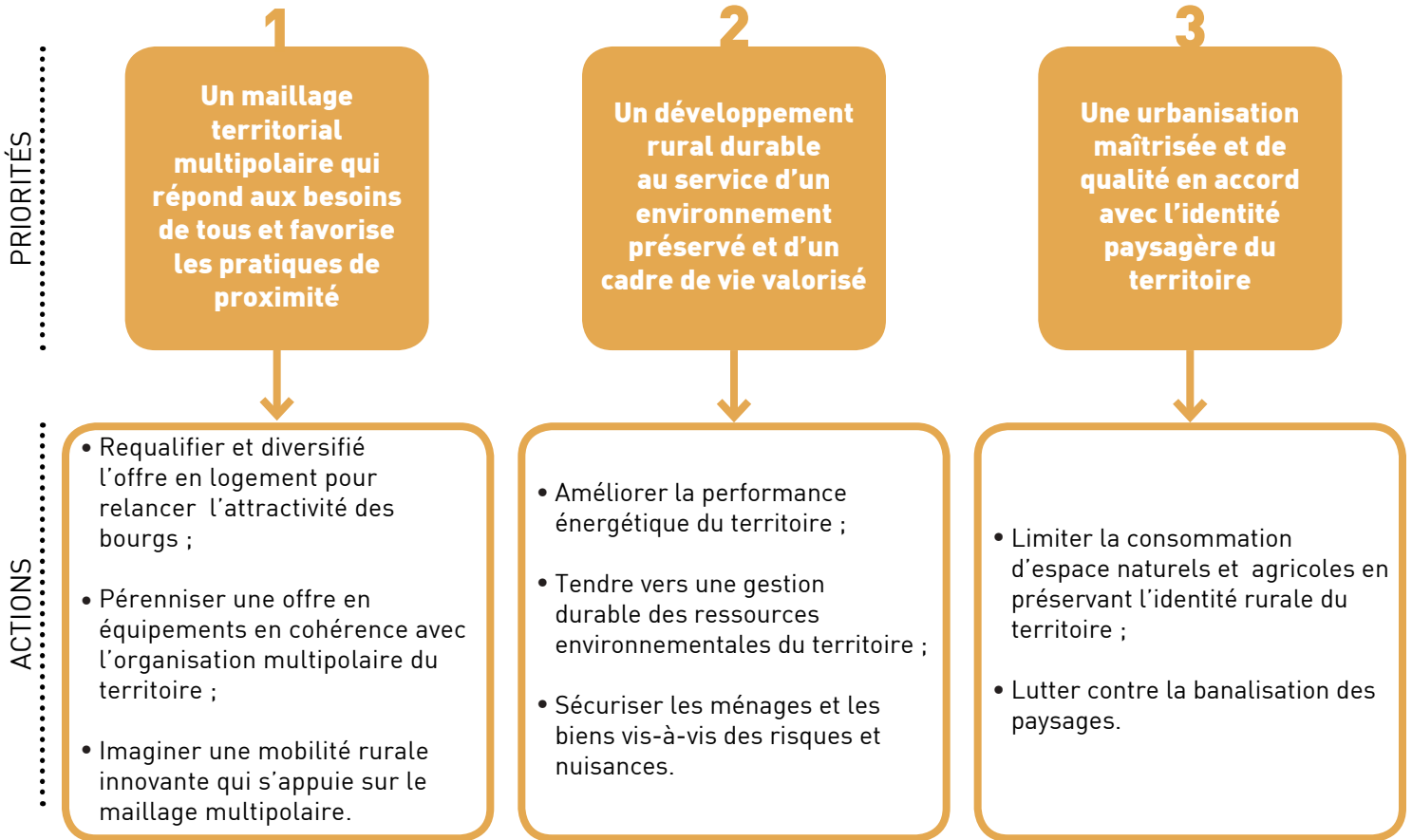
### Remarques complémentaires

- Travailler sur le développement, l'organisation et la structuration de l'activité touristique est un préalable qui, de fait, enclenchera le reste ;
- L'harmonisation des politiques et des projets est primordiale compte tenu des grandes disparités et de l'hétérogénéité des régions de la Puisaye et de la Forterre entre autres ;
- La trame verte et bleue ne doit pas devenir un outil contraignant pour le développement du territoire dans le contexte de la Puisaye-Forterre où l'environnement n'est pas autant impacté que dans d'autres régions (la Beauce par exemple) ;
- La trame verte et bleue est une obligation réglementaire qui s'impose au territoire, il est donc inutile de la prioriser davantage.



Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## C Un territoire de proximité et de qualité



### Remarques complémentaires

- Le maillage territorial de la Puisaye-Forterre est la philosophie conduite depuis toujours par le Pays. Il est nécessaire de s'appuyer sur cet héritage et renforcer cette organisation/structure du territoire ;
- Les questions de performance énergétique sont d'actualité (contexte économique, appui législatif, lutte contre le réchauffement climatique, etc.). La Puisaye-Forterre doit s'en emparer et saisir l'opportunité de moderniser son territoire à travers ce prisme ;
- Limiter la surface des parcelles peut constituer un frein pour l'attractivité du territoire et notamment pour les jeunes ménages qui veulent s'y installer ;
- Renforcer l'entretien de parcelles vides pour limiter le phénomène de développement de friches ;
- Les thématiques de la consommation foncière (notamment les espaces agricoles) sont complexes. Il est nécessaire de travailler dans ce sens pour faire évoluer les mentalités et les perceptions.

# TEMPS 2

Co-construction du projet de territoire en ateliers de travail



TABLE 1	<b>ÉLUS MODÉRATEURS</b>	<b>TECHNICIENS</b>
	Jacques Baloup, Maire de Sementron.	Timothée Hubscher, Citadia Conseil.

À partir des observations faites et des choix retenus dans les différents défis, les participants se questionnent sur le développement de leur territoire à l'horizon 2035 intégrant les dimensions démographiques, la construction de logement et la structuration du territoire. Ils se positionnent sur un scénario de développement :

## Le scénario multipolaire et maîtrisé

	2015	2025	2035	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	<b>2 625</b>	<b>2 800</b>	<b>3 000</b>	<b>+ 375 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,65%	0,69%	0,67%
<b>Pôles de proximité</b>	<b>11 742</b>	<b>12 300</b>	<b>12 900</b>	<b>+ 1 150 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,47%	0,48%	0,47%
<b>Autres communes</b>	<b>22 216</b>	<b>22 800</b>	<b>23 400</b>	<b>+ 1 200 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,26%	0,26%	0,26%
<b>SCoT</b>	<b>36 583</b>	<b>37 900</b>	<b>39 300</b>	<b>+ 2 700 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,35%	0,36%	0,36%

	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	<b>349</b>
soit construction/ an	17
<b>Pôles de proximité</b>	<b>1 056</b>
soit construction/ an	53
<b>Autres communes</b>	<b>706</b>
soit construction/ an	35
<b>SCoT</b>	<b>2 114</b>
soit construction/ an	106

### Remarques complémentaires

- « Un tel scénario de développement permet de maintenir la vie dans les villages du territoire » ;
- « Les chiffres actuels attestent d'un développement peu dynamique, le territoire n'a pas la capacité d'accueillir des habitants et de générer autant d'emplois et de logements » ;
- « Le SCoT doit assurer une cohérence et une continuité avec les objectifs déterminés dans les Plans Locaux d'Urbanisme » ;
- « Se positionner de la sorte doit être assumé par la suite, le doublement de certaine tendance peut s'avérer trop ambitieux ».





Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## A Un territoire d'initiatives économiques

PRIORITÉS

ACTIONS

1

**Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi**



- Améliorer la couverture numérique du territoire et des zones d'activités économiques (téléphonie et ADSL) ;
- Soutenir la diversification du tissu économique local ;
- Améliorer l'accès à l'emploi sur l'ensemble du territoire ;

2

**Un territoire «agile» qui répond aux besoins des entreprises et des porteurs de projets**



- Des zones d'activités attractives et requalifiées ;
- Une offre d'accueil aux entreprises locales diversifiée.

3

**Un territoire d'excellence rurale qui valorise son terroir et ses productions locales**



- Faire de l'agriculture un enjeu majeur du projet économique et de territoire ;
- Promouvoir un modèle agricole de proximité ;
- Valoriser les filières locales et le capital économique du territoire.

### Remarques complémentaires

- Le numérique est la priorité à court terme pour désenclaver le territoire à l'image de la construction d'infrastructures de transport (routes, voies ferrées, etc.) il y a quelques années ;
- La qualité architecturale des zones d'activités doit être exemplaire pour améliorer leur image et renforcer leur attractivité ;
- Les projets de méthanisation sont complexes à mettre en place (et risqués) car peu viables : 1 projet sur 2 n'aboutit pas et il est difficile de trouver un usage pour la chaleur issue du processus durant toute l'année.



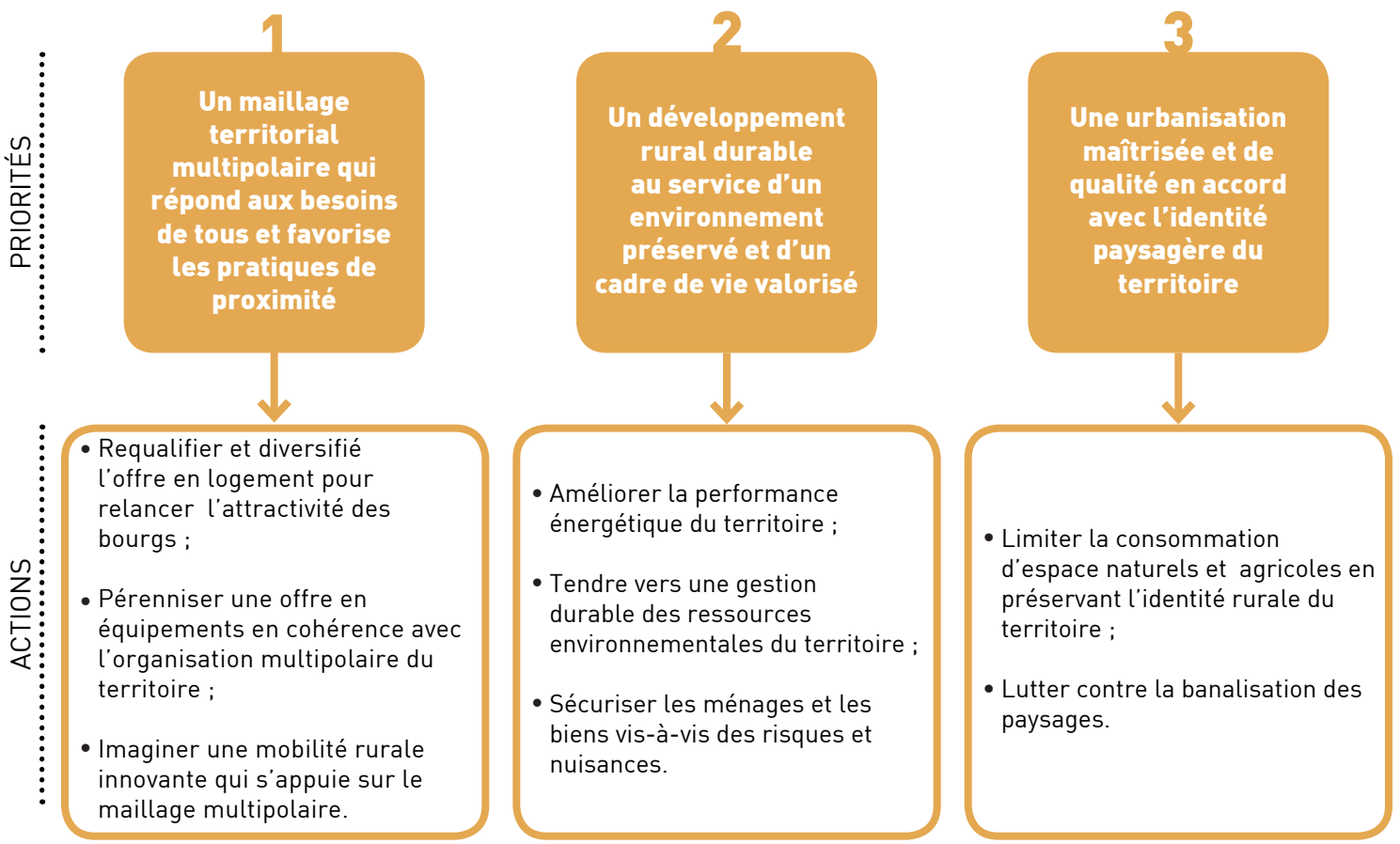
TABLE 2

**ÉLUS MODÉRATEURS**  
Pascale de Mauraige,  
Maire d'Arquian.

**TECHNICIENS**  
Roxane Benedetti,  
Even Conseil.

Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## B Un territoire de proximité et de qualité



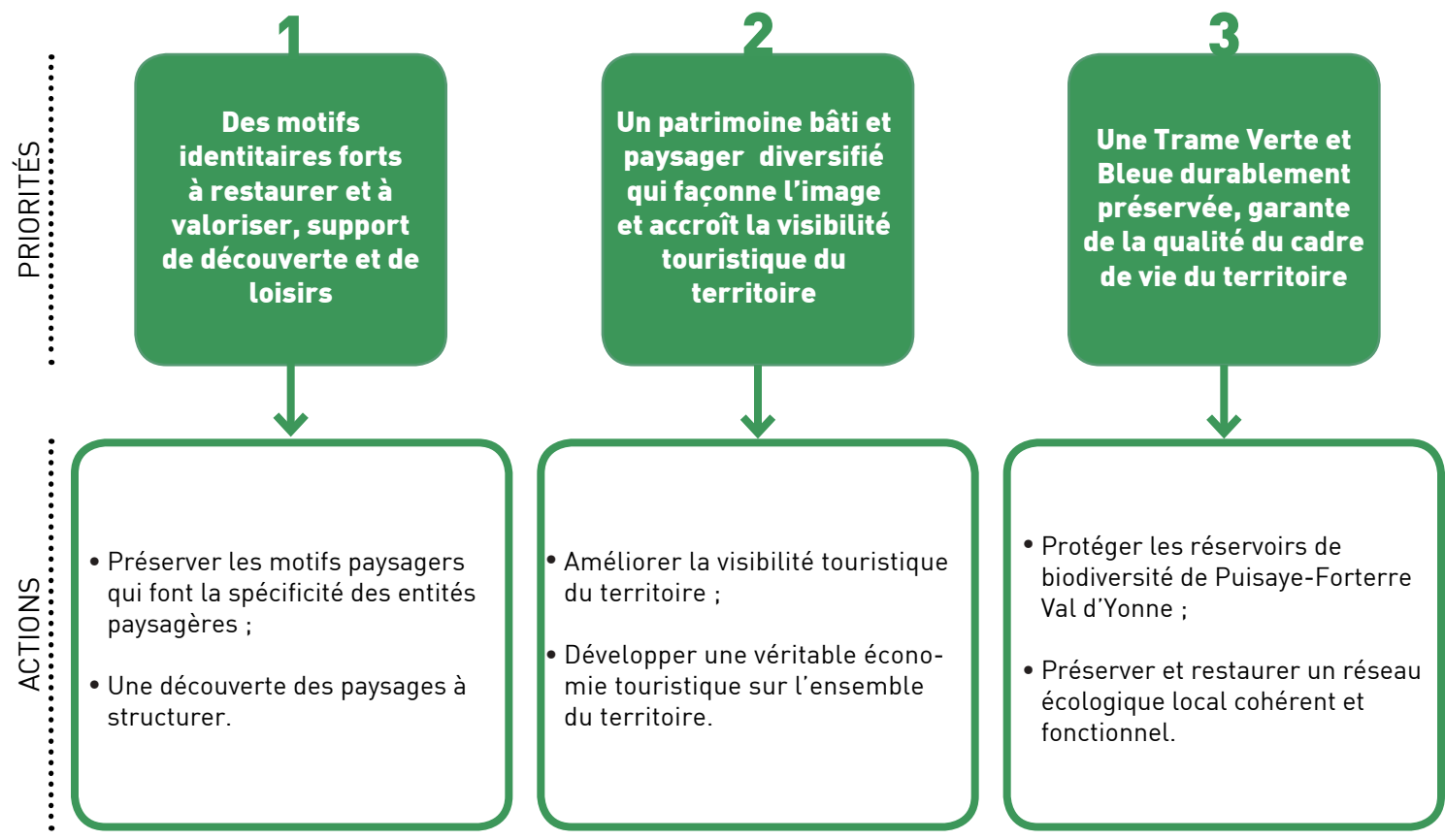
### Remarques complémentaires

- La première priorité («un maillage territorial ...») chapeaute et englobe les deux priorités suivantes ;
- La desertion des centres-bourgs au profit des hameaux et lotissements en lisière/frange est une problématique majeure du territoire. Les maisons mitoyennes de village ne se vendent plus (insalubrité, le jardin gage d'une qualité de vie, modes de vie, etc.), les commerces fuient ces zones, etc. ;
- Nécessité de régénérer les centres-bourgs avec une vision globale du territoire : opération Villages d'avenir du Conseil régional de la Bourgogne, réhabilitation de logements en maisons de ville avec jardinets à Toucy, diversifier l'offre de logement notamment pour les personnes âgées et les jeunes ménages, réimplanter des commerces de proximité et des services, recenser les logements vacants pour mettre en place des politiques adaptées, démolir pour aérer les centres-bourgs et offrir des espaces communs attractifs comme des jardins partagés, etc ;
- Cultiver la différence du territoire (le maillage, la taille des communes, etc.) pour améliorer son attractivité.



Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## C Un territoire de richesses et de découverte



### Remarques complémentaires

- Ce défi concerne les richesses du territoire, ses spécificités et reste important car traitant aussi la question de son attractivité ;
- La préservation de la trame verte et bleue est une évidence. Néanmoins, ses éléments constitutifs sont peu à peu détruits et la préservation des terres et des paysages pose de vraies questions (destruction des haies, labours de zones inondables, baisse de l'activité d'élevage au profit de l'urbanisation des prairies, etc.) ;
- L'attractivité touristique de la Puisaye-Forterre ne doit pas être réduit au site de Guédelon.



# TEMPS 2

Co-construction du projet de territoire en ateliers de travail



TABLE 2

**ÉLUS MODÉRATEURS**  
Pascale de Mauraige,  
Maire d'Arquian.

**TECHNICIENS**  
Roxane Benedetti,  
Even Conseil.

À partir des observations faites et des choix retenus dans les différents défis, les participants se questionnent sur le développement de leur territoire à l'horizon 2035 intégrant les dimensions démographiques, la construction de logement et la structuration du territoire. Ils se positionnent sur un scénario de développement :

## Le scénario multipolaire et engagé

	2015	2025	2035	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	2 625	2 800	3 100	+ 475 hab
soit évolution annuelle moyenne		0,65%	1,02%	0,83%
<b>Pôles de proximité</b>	11 742	12 500	13 750	+ 2 000 hab
soit évolution annuelle moyenne		0,63%	0,99%	0,81%
<b>Autres communes</b>	22 216	23 000	23 800	+ 1 590 hab
soit évolution annuelle moyenne		0,35%	0,34%	0,34%
<b>SCoT</b>	36 583	38 100	40 700	+ 4 100 hab
soit évolution annuelle moyenne		0,46%	0,61%	0,53%

	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	409
soit construction/ an	20
<b>Pôles de proximité</b>	1 616
soit construction/ an	81
<b>Autres communes</b>	977
soit construction/ an	49
<b>SCoT</b>	3 002
soit construction/ an	150

### Remarques complémentaires

- Le territoire doit avoir de l'ambition et se penser dans son ensemble ;
- Développer dans un premier temps les services de premières nécessités (boulangerie, épicerie, etc.) ;
- Elargir l'offre de services (pharmacie, restaurants, etc.) dans les principaux bourgs-centres et renforcer le rôle de pôle de Toucy (tout en évitant de brider les communes rurales) dans un second temps.

TABLE 3	<b>ÉLUS MODÉRATEURS</b>	<b>TECHNICIENS</b>
	Martial Hermier, Maire de Saint-Martin-des-Champs.	Céline Morcel, Even Conseil.



Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## A Un territoire d'initiatives économiques

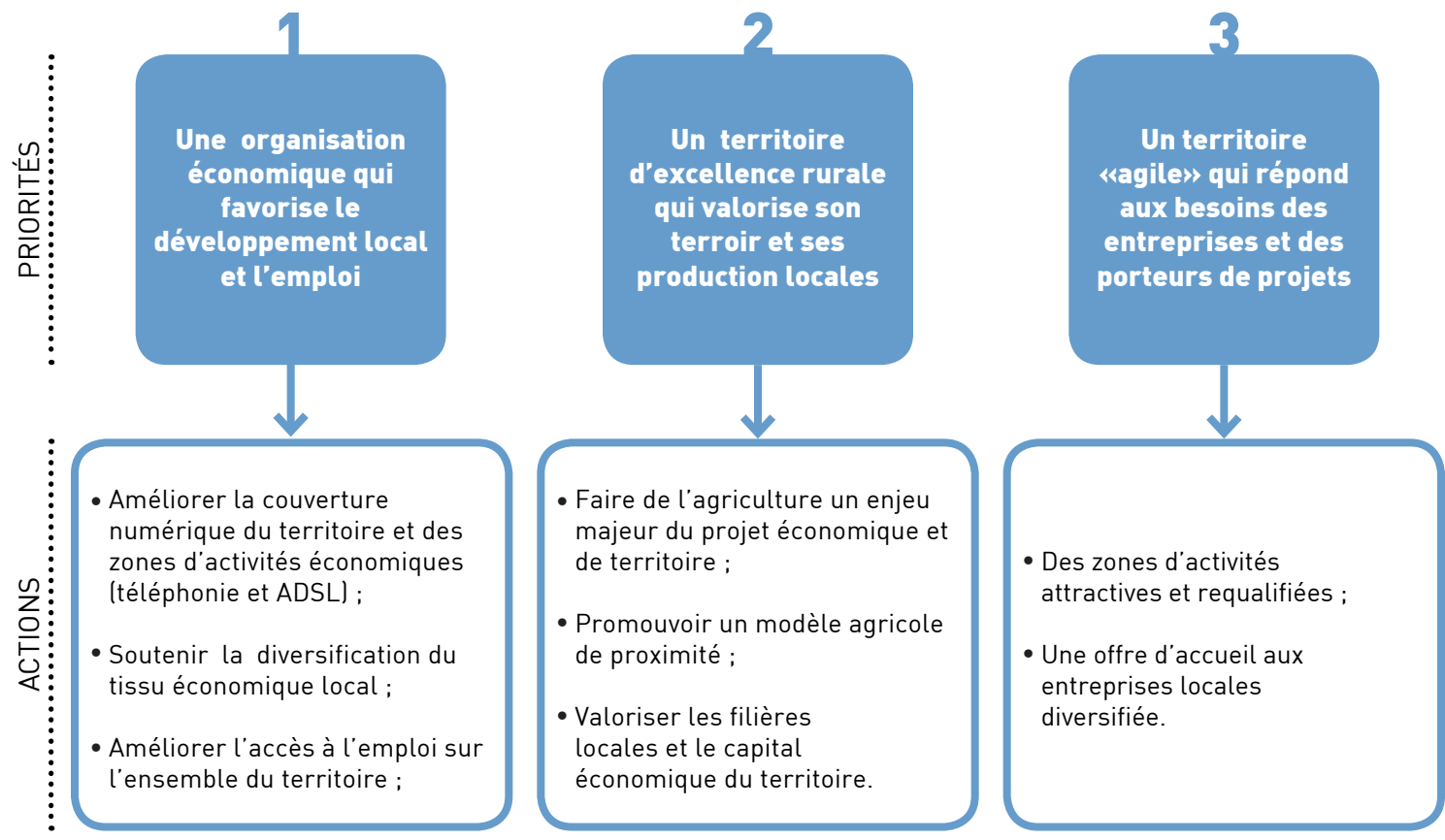




TABLE 3	<b>ÉLUS MODÉRATEURS</b>	<b>TECHNICIENS</b>
	Martial Hermier, Maire de Saint-Martin-des-Champs.	Céline Morcel, Even Conseil.

Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## B Un territoire de proximité et de qualité

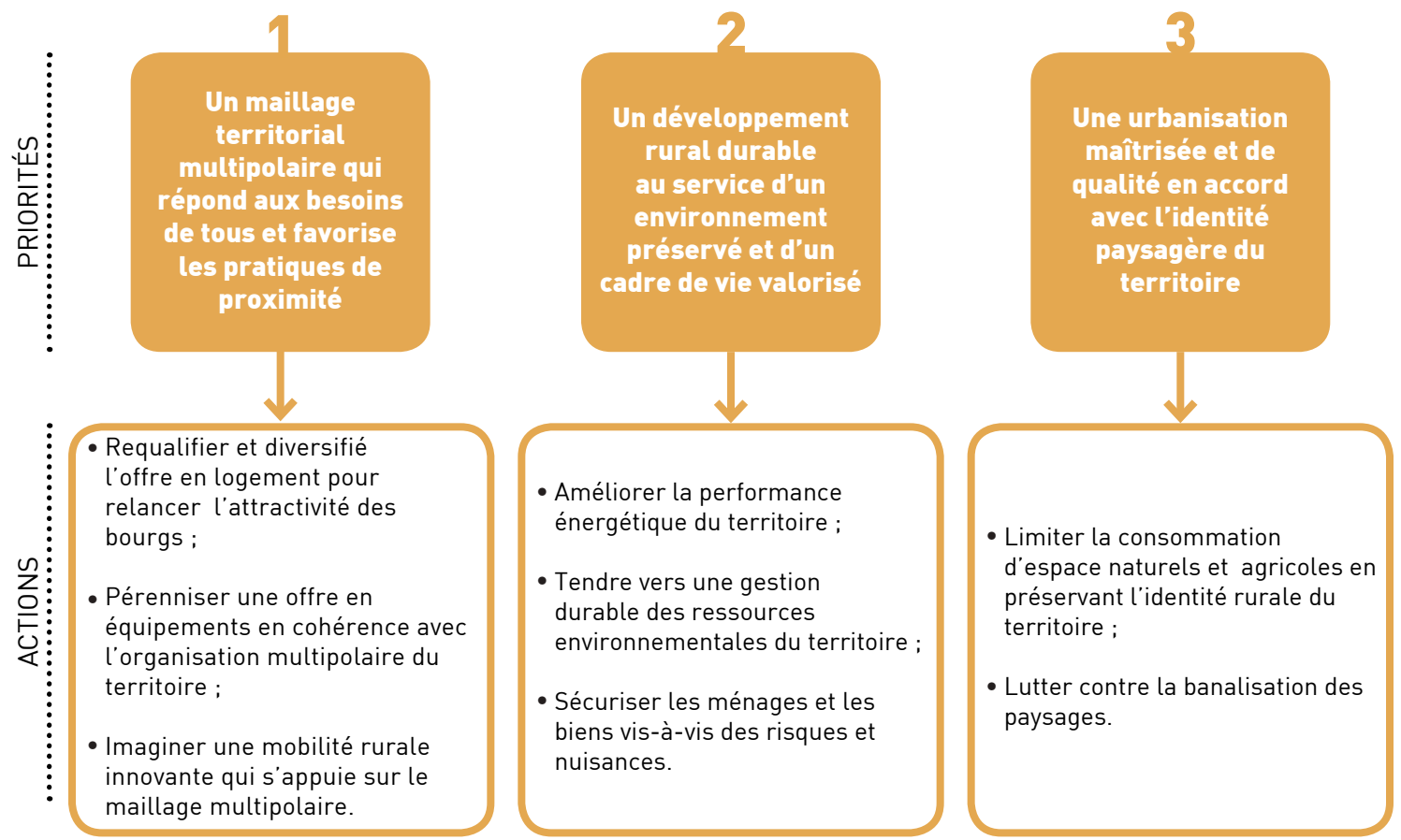




TABLE 3	<b>ÉLUS MODÉRATEURS</b>	<b>TECHNICIENS</b>
	Martial Hermier, Maire de Saint-Martin-des-Champs.	Céline Morcel, Even Conseil.



Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## C Un territoire de richesses et de découverte

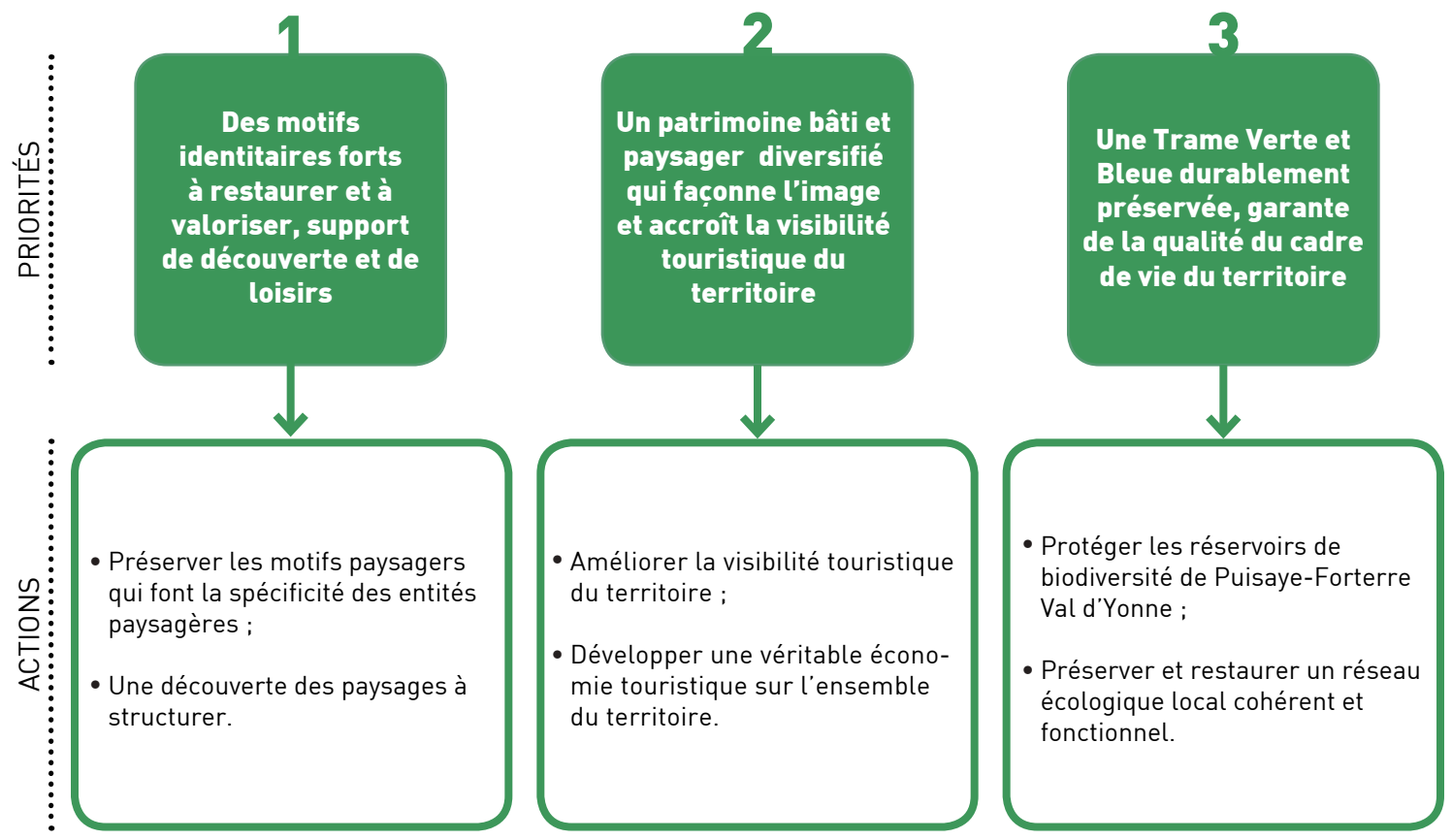




TABLE 3

**ÉLUS MODÉRATEURS**

Martial Hermier,  
Maire de Saint-Martin-des-Champs.

**TECHNICIENS**

Céline Morcel,  
Even Conseil.

À partir des observations faites et des choix retenus dans les différents défis, les participants se questionnent sur le développement de leur territoire à l'horizon 2035 intégrant les dimensions démographiques, la construction de logement et la structuration du territoire. Ils se positionnent sur un scénario de développement :

## Le scénario multipolaire et maîtrisé

	2015	2025	2035	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	<b>2 625</b>	<b>2 800</b>	<b>3 000</b>	<b>+ 375 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,65%	0,69%	0,67%
<b>Pôles de proximité</b>	<b>11 742</b>	<b>12 300</b>	<b>12 900</b>	<b>+ 1 150 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,47%	0,48%	0,47%
<b>Autres communes</b>	<b>22 216</b>	<b>22 800</b>	<b>23 400</b>	<b>+ 1 200 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,26%	0,26%	0,26%
<b>SCoT</b>	<b>36 583</b>	<b>37 900</b>	<b>39 300</b>	<b>+ 2 700 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,35%	0,36%	0,36%

	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	<b>349</b>
soit construction/ an	17
<b>Pôles de proximité</b>	<b>1 056</b>
soit construction/ an	53
<b>Autres communes</b>	<b>706</b>
soit construction/ an	35
<b>SCoT</b>	<b>2 114</b>
soit construction/ an	106

### Remarques complémentaires

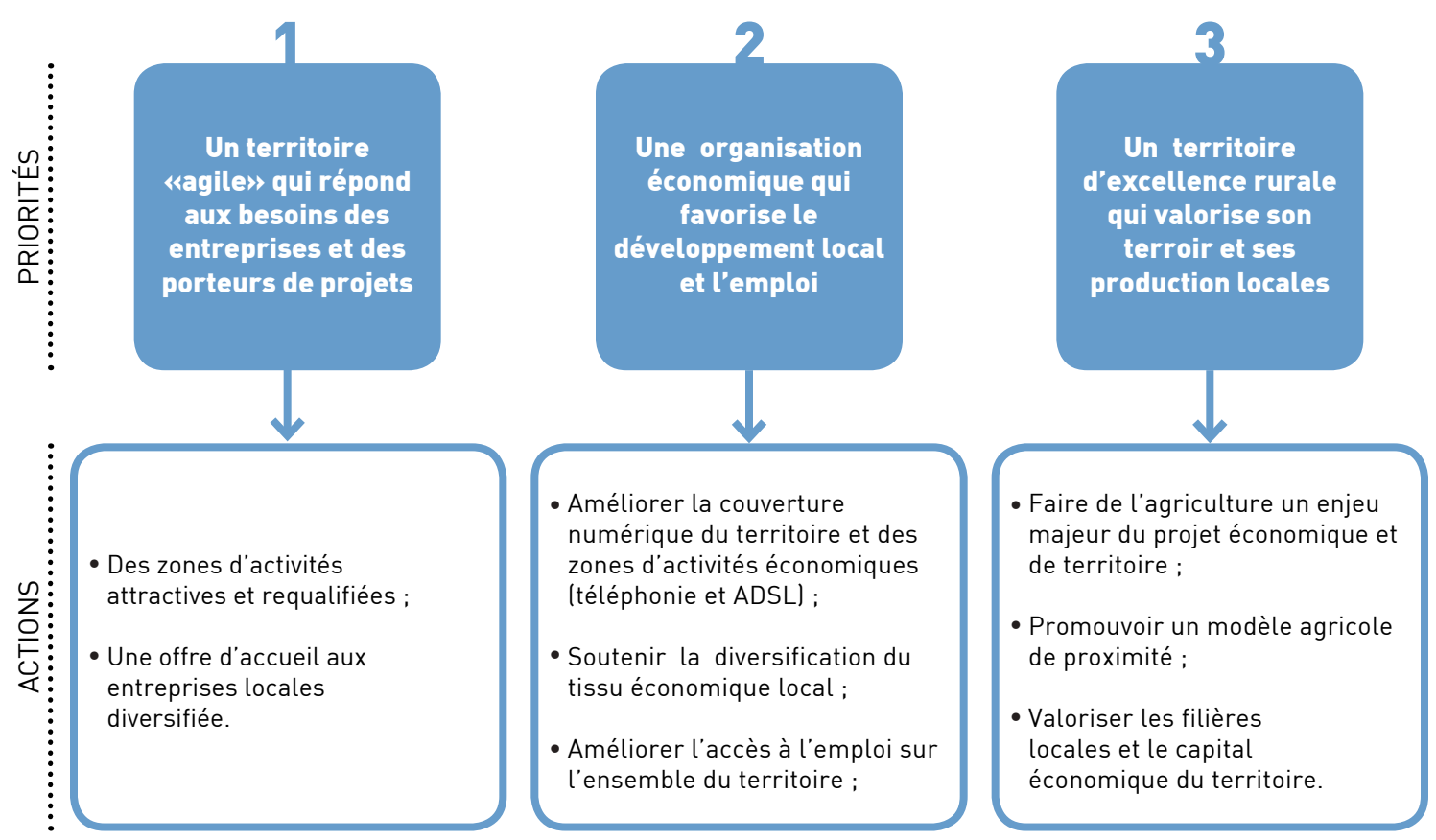
→ L'organisation du territoire doit s'équilibrer entre ville et campagne.

TABLE 4	<b>ÉLUS MODÉRATEURS</b>	<b>TECHNICIENS</b>
	Michel Courtois, Maire de Perreux.	Thomas Buscaylet, Citadia Conseil.



Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## A Un territoire d'initiatives économiques



### Remarques complémentaires

- La couverture numérique du territoire est une priorité dans la perspective d'attirer de nouvelles entreprises et de développer l'image du territoire ;
- Mettre en place un «office de pôle du territoire» pour gérer les financements publics et l'attribution de budget pour des projets d'intérêt commun ;
- Equilibrer l'accessibilité des communes du territoire (autoroute, réseaux de voies secondaires adéquats, etc.) ;
- Le fret ferroviaire n'est plus un enjeu à l'échelle du pays, les lignes existantes ayant été toutes supprimées.





Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## B Un territoire de proximité et de qualité

PRIORITÉS

ACTIONS

1

**Une urbanisation maîtrisée et de qualité en accord avec l'identité paysagère du territoire**



- Limiter la consommation d'espace naturels et agricoles en préservant l'identité rurale du territoire ;
- Lutter contre la banalisation des paysages.

2

**Un maillage territorial multipolaire qui répond aux besoins de tous et favorise les pratiques de proximité**



- Requalifier et diversifié l'offre en logement pour relancer l'attractivité des bourgs ;
- Pérenniser une offre en équipements en cohérence avec l'organisation multipolaire du territoire ;
- Imaginer une mobilité rurale innovante qui s'appuie sur le maillage multipolaire.

3

**Un développement rural durable au service d'un environnement préservé et d'un cadre de vie valorisé**



- Améliorer la performance énergétique du territoire ;
- Tendre vers une gestion durable des ressources environnementales du territoire ;
- Sécuriser les ménages et les biens vis-à-vis des risques et nuisances.

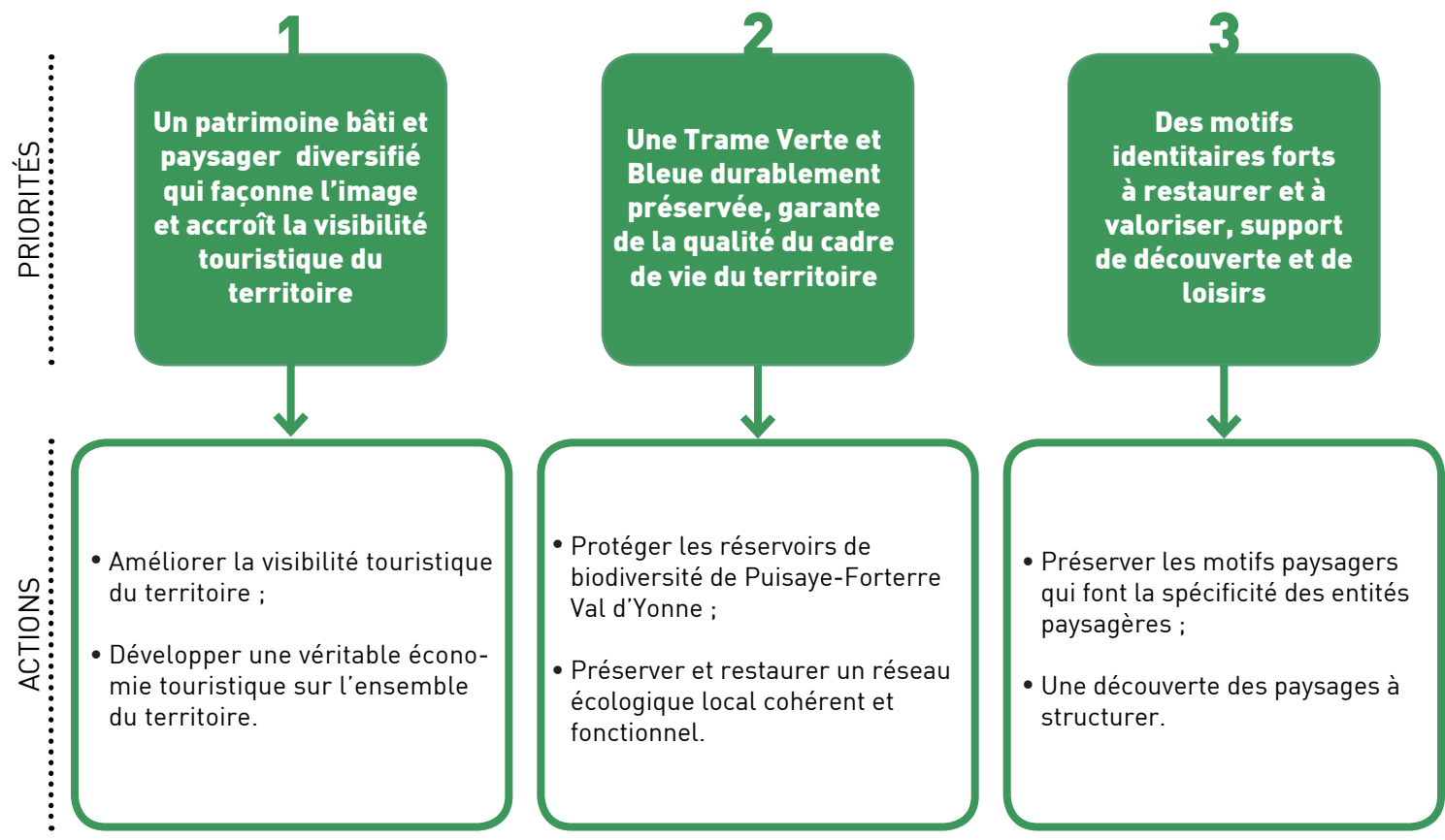
### Remarques complémentaires

- L'amélioration des réseaux de communication (téléphonique, internet) est une priorité pour l'accueil de nouveaux habitants et entreprises ;
- Revitaliser les centres-bourgs pour lutter contre le périlclitage des villages et ses conséquences : fermetures des commerces, augmentation des logements vacants, désertification médicale ;
- Les flux domicile-travail vers les bassins d'emplois (Paris notamment) sont importants et doivent donc être pris en compte dans l'aménagement du territoire ;
- Le nombre de résidences secondaires est en baisse ;
- Le SCOT doit prendre en compte les choix politiques réalisés dans le cadre des PLUi.



Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## C Un territoire de richesses et de découverte



### Remarques complémentaires

- Le tourisme est essentiel pour le développement du territoire car source de revenus directs (hébergements, restaurations, services, etc.) et indirects (attractivité, image, etc.). Toutefois, le coût (préservation du cadre de vie, des paysages, zones non urbanisées, etc.) engendré par cette activité doit être limité : «oui pour le développement touristique mais pas à n'importe quel prix» ;
- L'activité agricole doit être soutenue notamment en développant l'agriculture biologique ;
- La trame verte et bleue est déjà bien règlementée et de nombreuses actions relevant de la loi sont appliquées sur le territoire (préservation des réservoirs de biodiversité par exemple).



À partir des observations faites et des choix retenus dans les différents défis, les participants se questionnent sur le développement de leur territoire à l'horizon 2035 intégrant les dimensions démographiques, la construction de logement et la structuration du territoire. Ils se positionnent sur un scénario de développement :

## Le scénario multipolaire et engagé

	2015	2025	2035	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	<b>2 625</b>	<b>2 800</b>	<b>3 100</b>	<b>+ 475 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,65%	1,02%	0,83%
<b>Pôles de proximité</b>	<b>11 742</b>	<b>12 500</b>	<b>13 750</b>	<b>+ 2 000 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,63%	0,99%	0,81%
<b>Autres communes</b>	<b>22 216</b>	<b>23 000</b>	<b>23 800</b>	<b>+ 1 590 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,35%	0,34%	0,34%
<b>SCoT</b>	<b>36 583</b>	<b>38 100</b>	<b>40 700</b>	<b>+ 4 100 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,46%	0,61%	0,53%

	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	<b>409</b>
soit construction/ an	20
<b>Pôles de proximité</b>	<b>1 616</b>
soit construction/ an	81
<b>Autres communes</b>	<b>977</b>
soit construction/ an	49
<b>SCoT</b>	<b>3 002</b>
soit construction/ an	150



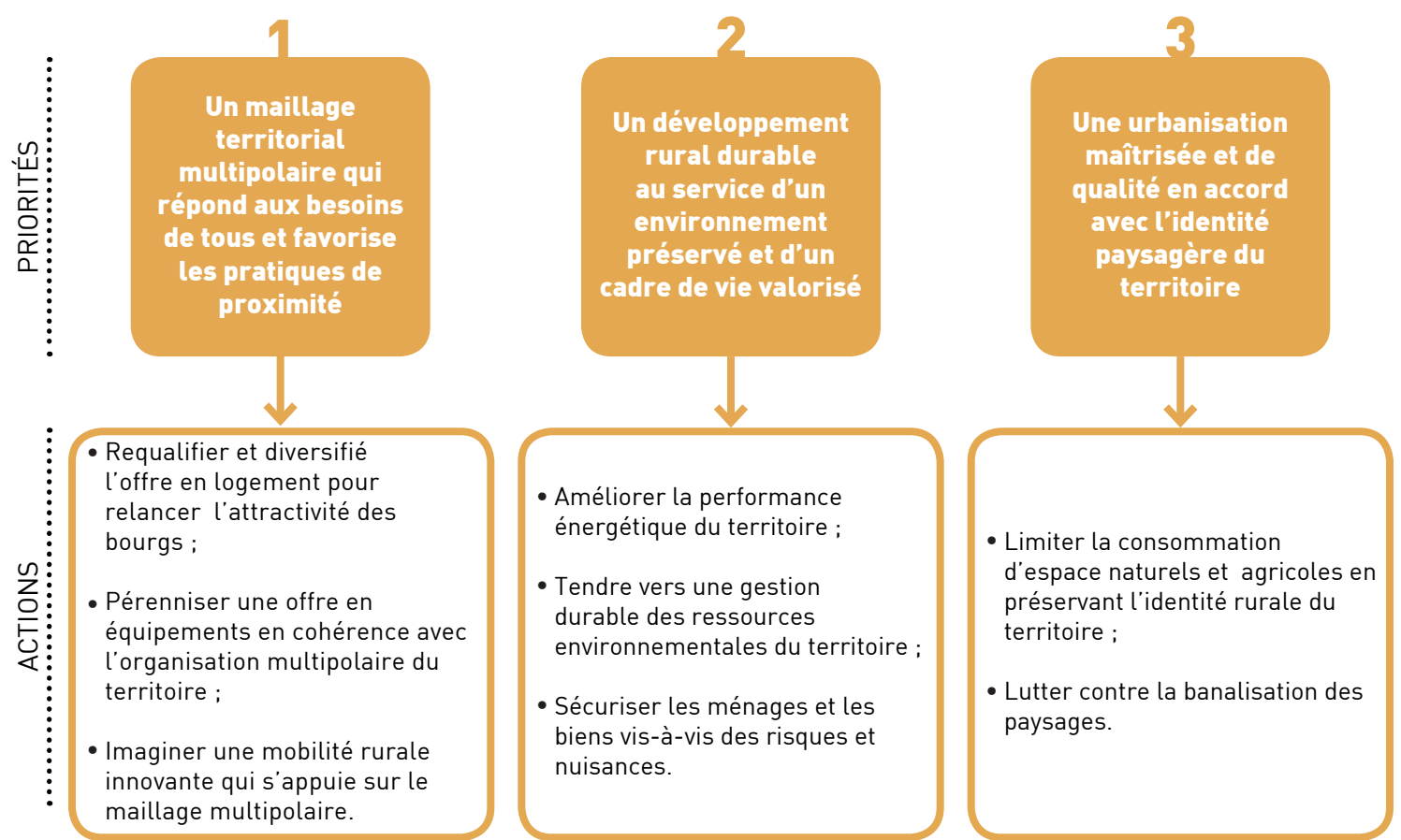


TABLE 5	ÉLUS MODÉRATEURS	TECHNICIENS
	Dominique Verien, Maire Saint-Sauveur-en-Puisaye.	Maxime Lopez, Aire Publique.

Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## A Un territoire de proximité et de qualité

Le défi orange est jugé le plus important si l'on intègre l'action «la couverture numérique» (défi bleu) dans le maillage territorial (priorité 1 du défi orange).



### Remarques complémentaires

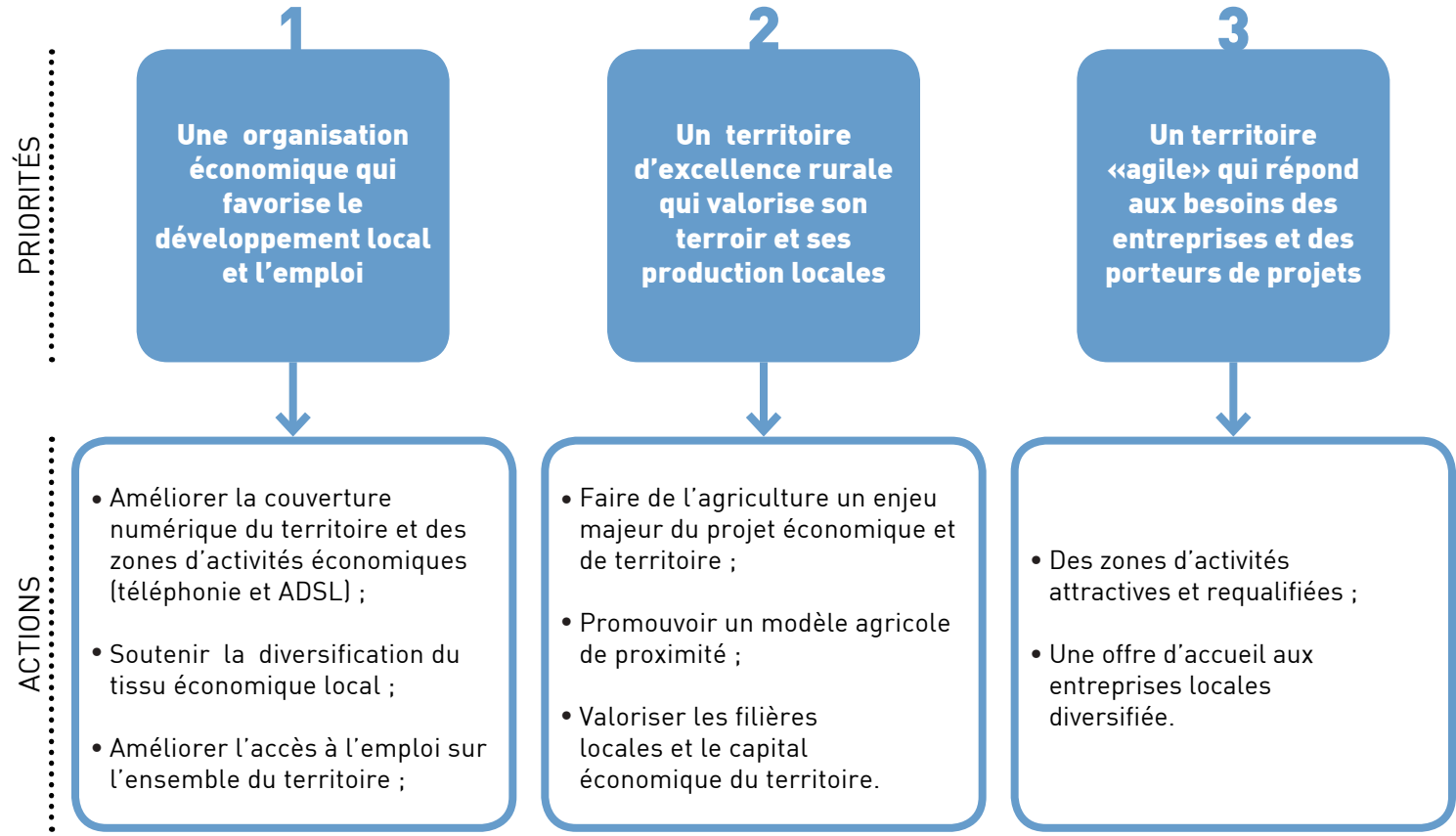
- Grande priorité du territoire, la couverture numérique n'est pas essentielle uniquement aux entreprises mais à l'ensemble de ses habitants ;
- La configuration du territoire, son maillage, est ce qui le différencie des autres territoires SCoT et doit donc être mise en avant ;
- La mobilité doit être considérée au-delà de l'utilisation de l'automobile car certains habitants n'en possèdent pas ou ne peuvent plus utiliser ce mode de transport ;
- Nombre de centres-bourgs nécessitent une politique de réhabilitation en faveur de leurs logements. Ces espaces sont abandonnés (les logements vacants sont insalubres) et vidés de leurs commerces et équipements (le nombre d'habitants n'étant plus suffisant pour assurer leur survie/fonctionnement) ;
- L'idéal, si l'on dépasse les questions d'ordre budgétaire, serait de restructurer complètement ces centres-bourgs : raser des constructions, réhabiliter des logements, implanter de nouvelles fonctions et aérer les espaces.



Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## B Un territoire d'initiatives économiques

Les défis bleus et verts sont jugés d'égales d'importance, les priorités identifiées dans chacun d'entre eux étant aussi essentielles les unes que les autres.



### Remarques complémentaires

- Le numérique est la grande priorité du territoire ;
- La sylviculture constitue un élément majeur de l'activité du territoire et doit faire l'objet d'un traitement particulier notamment les tensions liées aux difficultés d'approvisionnement en bois ;
- Développer les circuits-courts et le marché local semble une bonne solution. Cependant, ce marché n'a pas une réserve de demande infinie, il reste une niche. L'objectif est donc de faciliter mais non de généraliser ;
- Inscrire le développement des circuits-courts dans la logique de développement touristique et d'attractivité ;
- L'implantation des entreprises dépend de la volonté des entrepreneurs et de deux facteurs :
  - Les racines locales de l'entrepreneur ;
  - Le coup de coeur de l'entrepreneur pour la région.

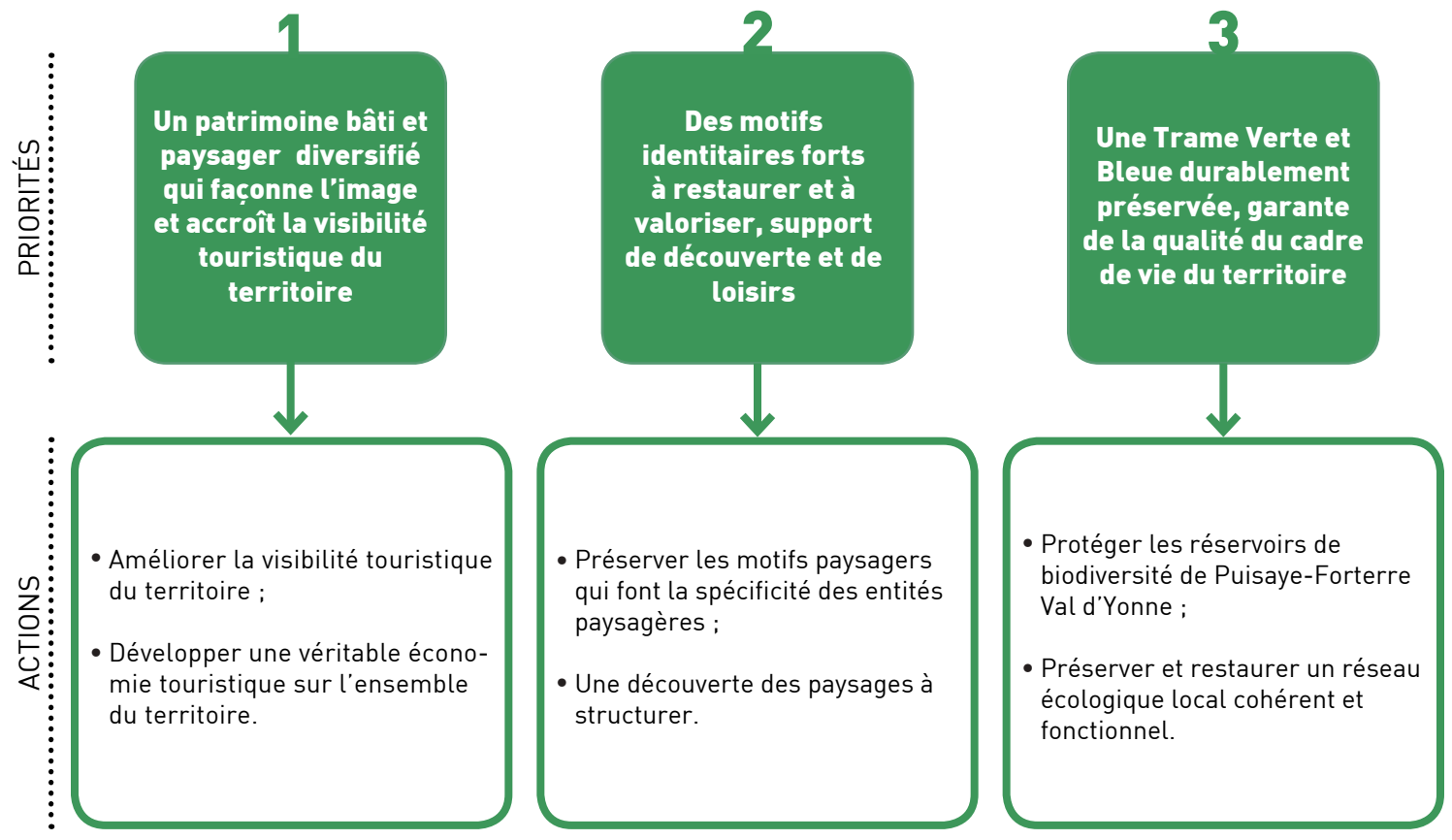


TABLE 5	<b>ÉLUS MODÉRATEURS</b>	<b>TECHNICIENS</b>
	Dominique Verien, Maire Saint-Sauveur-en-Puisaye.	Maxime Lopez, Aire Publique.

Les débats et échanges autour de chaque table ont fait ressortir les éléments suivants. L'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis (A, B et C) et des priorités (1, 2 et 3).

## B' Un territoire de richesses et de découverte

Les défis bleus et verts sont jugés d'égales d'importance, les priorités identifiées dans chacun d'entre eux étant aussi essentielles les unes que les autres.



Les seconde et troisième priorités sont jugées d'égales importances

### Remarques complémentaires

- Le tourisme doit être développé/optimisé pour devenir une source économique sur l'ensemble du territoire. Par exemple, il y a un vrai déficit d'image dans les centres urbains qui doit être amélioré ;
- La trame verte et bleue doit être mise en avant via le tourisme vert. Etant déjà protégée et règlementée, elle ne doit pas constituer un frein au développement économique du territoire ;
- Le paysage et les espaces naturels doivent être protégés et entretenus dans la perspective de protéger un cadre de vie unique et de développer l'attractivité touristique du territoire ;
- La valorisation de ces espaces, le développement touristique et leur protection sont interdépendants.





À partir des observations faites et des choix retenus dans les différents défis, les participants se questionnent sur le développement de leur territoire à l'horizon 2035 intégrant les dimensions démographiques, la construction de logement et la structuration du territoire. Ils se positionnent sur un scénario de développement :

## Le scénario multipolaire et engagé

	2015	2025	2035	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	<b>2 625</b>	<b>2 800</b>	<b>3 100</b>	<b>+ 475 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,65%	1,02%	0,83%
<b>Pôles de proximité</b>	<b>11 742</b>	<b>12 500</b>	<b>13 750</b>	<b>+ 2 000 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,63%	0,99%	0,81%
<b>Autres communes</b>	<b>22 216</b>	<b>23 000</b>	<b>23 800</b>	<b>+ 1 590 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,35%	0,34%	0,34%
<b>SCoT</b>	<b>36 583</b>	<b>38 100</b>	<b>40 700</b>	<b>+ 4 100 hab</b>
soit évolution annuelle moyenne		0,46%	0,61%	0,53%

	2016-2035
<b>Pôle d'appui</b>	<b>409</b>
soit construction/ an	20
<b>Pôles de proximité</b>	<b>1 616</b>
soit construction/ an	81
<b>Autres communes</b>	<b>977</b>
soit construction/ an	49
<b>SCoT</b>	<b>3 002</b>
soit construction/ an	150

### Remarques complémentaires

- Le SCoT en cours d'élaboration doit être volontaire et engagé d'où le choix de ce scénario tout en privilégiant la structure multipolaire du territoire ;
- Le besoin en logement peut être en partie couvert par les nombreux logements vacants aujourd'hui sur le marché ;
- Le SCoT doit être conforme aux Plans Locaux d'Urbanisme adoptés ou en cours d'adoption.

# TEMPS 3

Restitution en plénière

Alain Drouhin  
Jacques Baloup,  
Pascale de Mauraige,

Martial Hermier,  
Michel Courtois,  
Dominique Verien.

Timothée Hubscher,  
Citadia Conseil.

Les débats et les échanges autour de chaque thématique ont fait ressortir les éléments suivants (l'ordre de présentation correspond à la hiérarchisation des défis et des priorités, hiérarchies également précisées par les chiffres 1, 2, 3 :

## 1 Un territoire d'initiatives économiques

SYNTHÈSE

DÉTAIL PAR TABLE

HIÉRARCHIE  
↓

- A Une organisation économique qui favorise le développement locale et l'emploi.
- B Un territoire rurale d'excellence qui valorise son terroir et ses production locales.
- B' Un territoire «agile» qui répond aux besoins des entreprises et des porteurs de projets.

TABLE 1	TABLE 2	TABLE 3	TABLE 4	TABLE 5
A	A	A	B'	A
B	B'	B	A	B
B'	B	B'	B	B'

## 2 Un territoire de proximité et de qualité

SYNTHÈSE

DÉTAIL PAR TABLE

HIÉRARCHIE  
↓

- A Un maillage territorial multipolaire qui répond aux besoins de tous et favorise les pratiques de proximité.
- B Un développement rural durable au service d'un environnement préservé et d'un cadre de vie valorisé.
- C Une urbanisation maîtrisée et de qualité en accord avec l'identité paysagère du territoire.

TABLE 1	TABLE 2	TABLE 3	TABLE 4	TABLE 5
A	A	A	C	A
B	B	B	A	B
C	C	C	B	C

## 3 Un territoire de ressources et de découvertes

SYNTHÈSE

DÉTAIL PAR TABLE

HIÉRARCHIE  
↓

- A Un patrimoine bâti et paysager diversifié qui façonne l'image et accroît la visibilité touristique du territoire.
- B Des motifs identitaires forts à restaurer et à valoriser, support de découverte et de loisirs.
- C Une Trame Verte et Bleue durablement préservée, garante de la qualité du cadre de vie du territoire.

TABLE 1	TABLE 2	TABLE 3	TABLE 4	TABLE 5
A	B	B	A	A
B	A	A	C	B
C	C	C	B	C

## Les scénarios prospectifs

### Le scénario multipolaire et engagé

- Un modèle de développement qui prend fortement appui sur les pôles et suppose une volonté de développement plus ambitieuse
- 3 tables sur 5

### Le scénario multipolaire et maîtrisé

- Un niveau d'ambition similaire aux évolutions observées au cours des 10 dernières années mais un modèle de développement recentré sur le pôle d'appui et les pôles de proximité du territoire
- 2 tables sur 5

Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

Forum Inter-SCoT  
10/06/15 : compte-rendu





**SCoT Puisaye-Forterre Val d'Yonne**  
**Plan d'Aménagement et de**  
**Développement Durables**  
**Forum Inter-SCOT**  
**10.06.2015**





## Informations générales

**Date :**

Le mercredi 10 juin 2015 à 16h00

**Lieu :**

Salle des Trois Mûriers, 31 rue d'Hocquincourt à Bléneau

**Participants :**

Représentants des territoires du :

- SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne ;
- SCoT du Grand Avalonnais ;
- SCoT du Grand Auxerrois ;
- SCoT de la communauté de communes de Loire et Nohain.

Citadia Conseil et Aire Publique

**Objectifs :**

- Partage d'expériences sur le projet de SCoT ;
- Intégrer le projet de la Puisaye-Forterre-Val d'Yonne dans une échelle territoriale plus large ;
- Créer des synergies/complémentarités avec les territoires voisins.



## **Première partie/**

# **PROPOS INTRODUCTIFS ET PRESENTATION DES ENJEUX/SCOT PUISAYE FORTERRER VAL D'YONNE**

---

## **Calendrier**

- 2014-2015 : Elaboration du projet
- 23 juin 2015 : Réunion Publique sur le PADD
- 1<sup>er</sup> juillet 2015 : Débat au sein du conseil communautaire sur le PADD
- Septembre 2015 : Traduction réglementaire et rédaction du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO)

## **Projet d'aménagement et de développement durable**




Trois principes transversaux et complémentaires :

- Une organisation rurale multipolaire qui s'appuie sur des lieux de vie et d'emplois de proximité
- Un développement rural durable au service d'un cadre de vie préservé et valorisé
- Une ruralité innovante et d'excellence qui valorise son terroir et son identité

## **Déroulement**

- Temps 1: Propos introductifs et présentation des enjeux en plénière
  - Temps 2 : Présentation des SCoT invités (périmètre, état d'avancement, pistes de réflexion)
  - Temps 3 : Discussion en table ronde autour des grandes thématiques du SCoT (organisation du territoire / urbanisation et formes urbaines / mobilité et déplacements / développement économique et attractivité du territoire)
-

**Deuxième partie/  
PRESENTATION DES SCOTS INVITES**

	Périmètre	Population	Etat d'avancement
<b>SCoT du Grand Avallonnais</b>			
	Communauté de communes d'Avallon-Vézelay-Morvan et Communauté de communes du Serein	27 000 hab.	Approbation du cahier des charges de consultation (prescrit au moi de février 2015)
<b>SCoT du Grand Auxerrois</b>			
	Huit territoires : Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Communautés de communes du pays du Chablisien, du Coulangeois, d'Entre Cure et Yonne, du Florentinois, du Migennois et du Seignelay-Brienon.	141 000 hab.	Rédaction du cahier des charges
<b>SCoT CC Loire et Nohain</b>			
	Ancien périmètre de la communauté de communes de Loire et Nohain	18 000 hab.	Document obsolète qui date de plusieurs années après la création de la communauté de communes en 2000

---

## Pistes de réflexion

### **SCoT du Grand Avallonnais**

- Volonté de s'appuyer sur les constats du diagnostic pour définir les objectifs du projet ;
- Renforcement nécessaire de la ville d'appui, Avallon, sous-préfecture d'environ 7 000 hab. et des bourgs moins peuplés qu'en Puisaye mais offrant des services publics à l'ensemble de la population.

### **SCoT du Grand Auxerrois**

- Importance de réfléchir à l'échelle du bassin de vie, plus larges que les limites territoriales du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) ;
- Interconnexions visibles entre le Grand Auxerrois et les territoires voisins engendrant la nécessité de travailler en Inter-SCoT sur des thématiques telles que la mobilité ou le développement économique.

### **SCoT CC Loire et Nohain**

- Territoire à la fois rural et urbain, à proximité de l'Île de France et au cadre de vie agréable ;
- Territoire en mutation économique avec un fort développement du secteur tertiaire ;
- Grandes orientations : Maitriser le développement de l'habitat (possibilité d'un parcours résidentiel complet), renforcer l'accessibilité aux services et diversifier l'économie du territoire ;
- Accent sur le développement économique (maintien du commerce de proximité, offre aux entreprises, fibre numérique, agence de développement etc.).



## Troisième partie/

### DISCUSSION EN TABLE RONDE AUTOUR DES GRANDES THEMATIQUES DU SCOT

#### Organisation du territoire

- *Un premier participant interroge les techniciens sur la provenance des données quantitatives représentatives des études démographiques menées sur le territoire.*

Les études démographiques sont menées à partir des données du recensement de 2011 réalisé par l'INSEE. Ces données inscrites dans la même temporalité permettent une lecture cohérente et unifiée des tendances à l'œuvre sur l'ensemble du territoire.

Thomas Buscaylet (Citadia) présente ensuite aux élus les grands principes du scénario de développement envisagé. Le développement de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne est à la fois ambitieux et maîtrisé. Durant les vingt prochaines années, les pôles identifiés de proximité vont devoir se renforcer de manière progressive afin de contrebalancer leur perte de population actuelle. Entre 2016 et 2035 le pays vise donc un taux d'évolution important sur Toucy, pôle d'appui (0.83 %) mais également sur les pôles de proximité (0.51%). Les autres communes périurbaines et rurales, qui concentrent aujourd'hui 65% de la population, ont-elles aussi leur rôle à jouer dans cette évolution mais devront limiter leur développement de manière à rééquilibrer l'ensemble du territoire.

- *Un élu témoigne de son inquiétude. Pour lui, les Plan Locaux d'Urbanisme applicables aux autres communes et à leur développement ne sont pas compatibles avec le développement des pôles de proximité.*

Les Plan Locaux d'Urbanisme applicables sur le territoire ont bien été pris en compte. Actuellement le développement démographique n'est pas visible dans les pôles de proximité qui pourtant apporte un certain nombre de services et d'équipements essentiels à l'ensemble de la population du territoire de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Il semble alors nécessaire de mettre en œuvre une politique permettant un rééquilibrage à l'échelle du pays. Le scénario de développement prévoit ainsi un développement sur les autres communes et sur les pôles de proximité au même rythme.

Un élu vient ensuite alimenter l'échange. Le SCOT n'est pas soumis à un rapport de compatibilité, notion moins stricte que la conformité car elle n'est pas directement liée aux règles d'application du droit des sols. Le PLU ne peut donc pas contrarier les grands objectifs du SCOT mais une marge de manœuvre est toutefois possible.

Béatrice Minois, chargée de mission SCoT rappelle que le cabinet d'études a bien entendu les remarques émises par l'ensemble des élus du territoire et que celles-ci ont bien été prises en compte dans le document. Le projet de territoire sera soumis à un

vote, il est donc bien dans l'intérêt de tous que celui-ci soit construit de manière collective.

- *Un participant remarque la volonté de la Puisaye de préserver les petits villages à la différence de l'Avalonnais où l'on ne se concentre que sur Avallon et les bourgs centres.*

Timothée Hubscher (Citadia) conclut la discussion sur la thématique de l'organisation du territoire et du scénario de développement en rappelant les grandes caractéristiques et les grands enjeux mis en avant par l'étude. L'organisation multipolaire du Pays de la Puisaye-Forterre Val D'Yonne s'appuie sur sa ville centre, au poids démographique plus important mais également sur ses pôles de proximité qui proposent eux aussi services et équipements de proximité. Ce maillage permet à la population d'accéder aux services et équipements de proximité nécessaires à la vie quotidienne des ménages. Le scénario de développement envisagé doit permettre de préserver, voir de renforcer cette offre dans un contexte de vieillissement démographique.

### Synthèse :

- Une organisation multipolaire porteuse d'un scénario de développement équilibré ;
- Renforcement des pôles de proximité qui offre des services et commerces à l'ensemble de la population du territoire ;
- Compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

## Urbanisation et formes urbaines

L'ambition du Pays, en adéquation avec le cadre législatif, est de limiter l'urbanisation linéaire et diffuse afin de favoriser une urbanisation compacte capable de préserver les espaces agricoles et naturels du territoire. La consommation d'espace sur le Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne est restée limitée mais ce phénomène est particulièrement observé dans les hameaux.

- *Les modes de vie des habitants changent : les ménages veulent avoir de l'espace et ne souhaitent pas vivre dans une maison accolée. Ce phénomène démontre que la volonté de la population est en contradiction avec celle de l'Etat qui vise une densification des centres-bourgs, affirme un élu.*

Un participant répond à cette remarque en insistant sur la nécessité d'occuper les logements vacants des centres-bourgs pour réhabiliter les commerces et services de proximité, enjeu fort des territoires ruraux.

Un autre participant partage son expérience et attire l'attention sur la possibilité des communes de proposer de nouveaux produits comme cela a été le cas sur son territoire. Le public est très preneur des nouvelles propositions immobilières peu consommatrices d'espaces comme « les résidences à la campagne » (R+1, R+2). La tendance, affirme-t-il, est au rétrécissement des terrains. Cette rapide évolution est en contradiction avec l'offre de pavillons construits dans les années 1980 disposant d'un grand terrain dont l'entretien demande du temps et ne correspond plus au mode de vie des ménages d'aujourd'hui.

- *La taxe foncière due par les propriétaires est plus élevée dans les villes qui offrent plus de services et qui nécessairement ont besoin de plus de ressources pour subvenir à leurs charges. Ce fait joue énormément en faveur de l'accès à la propriété dans les villages comme à Cosne-Cours-sur-Loire où les habitants délaissent la ville pour aller s'installer dans les communes situées aux alentours. Ce propos tenu par un représentant venu présenter le SCoT de la Communauté de Commune de Loire et Nohain est renforcé par un représentant du SCoT de l'Avallonnais qui exprime son mécontentement face à cette situation : « Les habitants viennent se servir en services à Avalon puis vont vivre à l'extérieur ». Pour agir sur la perte de population des centres bourgs, il paraît donc primordial de réfléchir autour de cette question de gouvernance.*

Timothée Hubscher (Citadia) fait lui part de son travail auprès d'autres territoires où des Communautés de communes mènent une réflexion autour d'un prélèvement de la taxe foncière à l'échelle intercommunale. Cette démarche permettant d'uniformiser le montant de la taxe est pour lui l'occasion de montrer que des solutions peuvent être envisageables.

Cette migration de la population des bourgs centres vers les communes rurales est toutefois limitée dans l'espace par les transports et notamment le coût onéreux des déplacements en voiture, remarque une participante.

Un élu fait part d'un autre phénomène, celui de la mobilité accrue des ménages, qui deviennent propriétaires puis revendent leurs biens de manières beaucoup plus régulières. Ce constat entraîne des arrivées et des départs réguliers difficilement prévisibles engendrant une délicate adaptation de l'offre d'équipements et de services par les collectivités.

- *Le représentant du SCoT du Grand Auxerrois observe cette problématique de la mobilité grandissante des ménages. Ainsi l'Agglomération auxerroise est passée rapidement d'une population de 40 000 habitants à 37 000 habitants. En cause*

*encore une fois, le prix du foncier et de la taxe foncière en fort décalage avec les communes rurales voisines.*

## Synthèse :

- Besoin d'occuper les logements vacants des centres-bourgs pour garantir une offre en commerces et services de proximité ;
- Possibilité de développer une offre nouvelle de produits immobiliers (R+1 ou R+2) pour œuvrer à la densification du centre-bourg et lutter contre le mitage de l'espace ;
- Taxe foncière inégale vectrice de la migration des ménages des centres-bourgs ;
- Mobilité accrue des ménages qui engendre une difficile adaptation de l'offre en services par les collectivités.

## Mobilités et déplacements

Thomas Buscaylet (Citadia) partage les études réalisées sur les pratiques de mobilité des ménages au sein du territoire. Les déplacements domicile-travail sont majoritairement réalisés en voiture comme sur les territoires voisins. Les actifs opèrent ces déplacements majoritairement à l'extérieur du territoire avec des distances qui tendent à s'allonger du fait de l'urbanisation de plus en plus diffuse. Cette dépendance à l'usage de la voiture pose de nombreuses problématiques comme l'augmentation de la précarité énergétique des ménages, un accès difficile aux services et équipements mais aussi des problèmes environnementaux.

Le choix d'une armature territoriale multipolaire doit permettre de mieux localiser l'offre d'emploi et ainsi limiter les besoins en déplacements.

En parallèle de ces faits un certain nombre de services se développent notamment les systèmes de transports à la demande et de transports partagés. Ces modes de déplacements permettront d'agir en faveur de la préservation de l'environnement mais aussi de l'accès à la mobilité.

Le territoire de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne se situe au centre d'un réseau d'infrastructures important mais qui se situe sur les territoires voisins (autoroute, voies ferrées et gares).

Dans ce contexte, mettre en place des réseaux de transports performants semble difficile. En revanche, les liens avec les gares situées sur les territoires voisins peuvent être renforcés. Il paraît également intéressant de proposer une offre alternative performante et durable à la voiture individuelle par le recours à un service de transport à la demande ou partagé et la création de parkings en bordures des grandes



infrastructures afin de limiter son usage et d'initier une dynamique de mutualisation des ressources.

- Un élu relate la difficulté de faire changer les habitudes et usages de la population vis-à-vis des transports en commun même en mettant en place de nouveaux dispositifs. L'occasion pour un autre participant de noter la relative diversité de l'offre dans le département et le manque de lisibilité qui l'accompagne. La ligne entre Tonnerre et Avallon, méconnu du grand public, est citée en exemple.

Timothée Hubscher rappelle alors que sans nouvelles propositions il est inenvisageable d'arriver au scénario annoncé.

### Synthèse :

- La Puisaye-Forterre est au centre d'un réseau d'infrastructures se situant sur les territoires voisins. Le renforcement des liens entre le territoire et ces infrastructures est important ;
- Dépendance à l'usage de la voiture et un difficile bouleversement des habitudes ;
- Une relative diversité de l'offre de transport à l'échelle du département qui s'accompagne d'un manque de visibilité.

### Développement économique, attractivité du territoire

Timothée Hubscher rappelle l'importance de travailler la thématique du développement économique de manière transversale puis dresse les grands constats du territoire. La répartition des zones d'activités est assez équilibrée. Ce maillage peut permettre un développement endogène.

La volonté du Pays est de préserver des espaces qui permettent d'appuyer la structuration du territoire, de développer une économie locale structurée sur un réseau de petites et moyennes entreprises au lieu de créer de grandes zones, consommatrices d'espaces et difficiles à remplir du fait du manque d'infrastructures de transports suffisantes. Cet objectif devra s'appuyer sur des actions concrètes telles que la couverture du territoire par la fibre numérique, la création de pépinières d'entreprises, etc. Le développement économique de la Puisaye Forterre Val d'Yonne doit être équilibré en s'appuyant (et en développant) sur les liens existants avec les agglomérations voisines

- *Un renouvellement urbain important est mis en œuvre au niveau des friches du Grand Auxerrois. Cette action semble prioritaire avant de créer de nouvelles*

*zones. Elle s'accompagne d'une réflexion autour de la mise en place d'une surtaxe sur les bâtiments à vocation économique inoccupés.*

L'offre d'hébergement touristique doit être développée afin de renforcer l'activité touristique. Cet objectif ainsi que la poursuite des actions qui ont été menées dans le passé et le renfort des équipements liés à cette activité servira à accroître la visibilité touristique du territoire.

- *Pour l'Auxerrois, le travail en Inter-SCoT concerne la question du développement touristique. Il est nécessaire de créer des complémentarités/synergies entre les territoires : mise en valeur des atouts de l'ensemble des territoires, développement de l'offre d'hébergements, marketing territorial, etc.). Aujourd'hui, l'offre non structurée ne permet pas d'exploiter ces atouts.*
- *Le développement économique ne peut se faire qu'en lien avec la question de la mobilité avertit un participant. Il relate ensuite la mise en œuvre prochaine du Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT). L'occasion pour les autres participants de parler de leurs inquiétudes concernant la suppression de certaines lignes comme celle reliant Paris à Nevers et de rappeler leur volonté d'accueillir ou de voir se renforcer la fréquence de certaines lignes inter et infra régionales.*

### **Synthèse :**

- Développement d'une économie locale basée sur un réseau de petites et moyennes entreprises et le maintien des liens existants avec les agglomérations voisines ;
- Nécessité de travailler en Inter-SCoT pour accroître la visibilité touristique du territoire ;
- Volonté d'accueillir ou de voir se renforcer la fréquence de certaines lignes inter et infra régionales.

Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

Forum Inter-SCoT  
15/03/16 : compte-rendu





## SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne Forum Inter SCoT

15 mars 2016 – Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

### Personnes présentes :

**DROUHIN Alain**

**Président Pays de Puisaye-Forterre**

**VERIEN Dominique**

**Vice-Président Pays de Puisaye-Forterre**

**MINOIS Béatrice**

**Directrice Pays de Puisaye-Forterre**

**BUSCAYLET Thomas**

**CITADIA Conseil**

**LIMOUSIN Baptiste**

**CITADIA Conseil**

L'atelier débute à **9h30**.

**Alain DROUHIN** introduit le forum, l'ensemble des participants se présentent.

**Thomas BUSCAYLET** revient sur les grands principes et les différentes étapes d'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Prescrit à la fin 2012, le SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne se situe actuellement en phase de DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). Les objectifs concernant le DOO sont introduites par un rappel du code de l'urbanisme.

Les différents SCoT présentent leurs états d'avancement respectifs. Le **SCoT de l'Auxerrois** en est actuellement à la définition de son projet de territoire. Le PÉTR a été créé il y a environ 1 an. Pour l'instant, le SCoT de l'Auxerrois mène les premières réflexions pour déterminer les grands objectifs du document.

Concernant le **SCoT de l'avallonnais**, l'arrêté du préfet pour la création du PÉTR a été attaqué pour vice de forme, il n'y a actuellement plus d'organisme porteur du SCoT.

Le **Pays du giennois** a débuté la démarche de SCoT en 2010, pour une approbation prévue fin mars 2016. Le territoire du giennois est caractérisé par beaucoup de communes très rurales, organisées autour d'une polarité urbaine : Gien. Les problématiques concernant la consommation d'espaces, la





trame verte et bleue et les transports sont essentielles sur ce territoire. **Madame XXX** évoque notamment un principe de stocks fonciers bridés pour un certain nombre de communes du Pays en cas de non mise en œuvre d'une ligne de transport en commun.

Le **SCoT du nord de l'Yonne** a lancé un marché de consultation il y a 15 jours pour sélectionner le bureau d'études qui les accompagnera dans la démarche de réalisation du SCoT, pour un début prévu en mai.

Le **SCoT du Montargois**, quant à lui, est également en phase DOO, pour une approbation prévue au cours de l'année 2016.

---

**Thomas BUSCAYLET** revient sur les principales ambitions portées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne et notamment les 3 axes du documents visant à mettre en œuvre :

- Une organisation rurale multipolaire qui s'appuie sur les lieux de vie et d'emplois de proximité ;
- Un développement rural durable au service d'un cadre de vie préservé et valorisé ;
- Une ruralité innovante et d'excellence qui valorise son terroir et son identité.

**Thomas Buscaylet** effectue un rapide rappel du scénario de développement choisi visant à accueillir environ 4 100 nouveaux habitants à l'horizon 2035 sur le Pays. L'ensemble des SCoT présents sont invité à exposer les principales ambitions et/ou problématiques de leur projet de territoire.

Le **SCoT du giennois** s'organise selon une armature en réseau, avec un pôle de centralité, des pôles relais et des villages. Il porte un scénario de développement ambitieux visant à accueillir 4 000 nouveaux habitants. 3 scénarios ont été proposés aux élus du territoire (stabilisation, +2 000 habitants et +4 000 habitants) comprenant des objectifs de production de logements locatifs sociaux. Les logements locatifs sociaux constituent un enjeu majeur sur le territoire du giennois. Beaucoup d'entre eux sont inoccupés. Les objectifs de production de logements du SCoT intègrent cette problématique. Par ailleurs, le SCoT du giennois est un SCoT ALUR, intégrant un Document d'Aménagement Commercial (DAC). Ce document a permis au SCoT de déterminer des ZACOM (Zones d'Aménagement Commercial), tout en interdisant l'implantation de commerces isolés.

Le **SCoT du Montargois** est structuré autour d'un cœur d'agglomération, de 2 pôles relais (comprenant une gare) et de communes rurales organisées en 2 zones : une première zone au nord sous influence francilienne et une seconde zone, au sud, sous influence de Montargis. Le territoire connaît des problématiques concernant les capacités d'accueil des communes. Le SCoT vise un recentrage de 20% de la population nouvelle au sein du cœur d'agglomération. Par ailleurs, un des objectifs majeur du SCoT concerne l'adaptation du parc de logements à la demande : 85% de l'offre du territoire concerne des biens de type T4/T5, tandis que 85% de la demande concerne des biens de type T2/T3. Parallèlement, la commune de Montargis dispose d'une population qui oscille entre 14 000 et 15 000 habitants : les objectifs de production de logements locatifs sociaux fixés par loi SRU ne sont pas durables sur cette commune. Seul des objectifs concernant la remise sur le marché des logements vacants sont affichés.

Le **SCoT de l'Auxerrois** a organisé des ateliers de travail pour identifier les principaux enjeux du territoire. En l'état actuel, rien n'est encore arrêté.



Le **SCoT de l'Avallonnais** porte des enjeux patrimoniaux et touristiques importants. L'objectif du Pays est de s'appuyer sur un patrimoine architectural, culturel et paysager pour établir une stratégie de développement touristique et retrouver une attractivité résidentielle. La question du commerce est également au centre du projet de territoire de l'avallonnais. Le document vise à interdire les implantations commerciales nouvelles en dehors de la tâche urbaine des communes. Le développement de nouvelles zones d'activités commerciales est proscrite.

**Thomas BUSCAYLET** rappelle que depuis la loi ALUR, le SCoT ne peut plus délimiter les ZACOM à la parcelle mais peut définir des zones de localisation préférentielle pour l'activité commerciale.

Le **SCoT de l'Auxerrois** déclare avoir un nombre important de cellules commerciales vacantes sur son territoire, problématique qui est partagée par les autres SCoT présents. **Monsieur XXX** déclare que le commerce de centre-bourgs, au vu des difficultés qu'il rencontre, ne pourra pas subsister sous cette forme, sauf pour les activités de niche. Par ailleurs, il rappelle que la question du développement commercial va de pair avec la question du stationnement. Le **SCoT du Montargois** ne fixe pas de prescriptions particulières concernant le stationnement, exception faite pour le stationnement dans les zones d'activités.

Monsieur **Alain DROUHIN** poursuit sur la question commerciale en revenant sur la structuration du territoire de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. C'est un territoire très rural avec une attraction très forte des pôles urbains à proximité (Auxerre, Gien, Montargis), entraînant une évasion commerciale importante en direction de ces pôles.

---

**Thomas BUSCAYLET** poursuit en présentant les objectifs de limitation de la consommation d'espaces inscrits au sein du DOO. Il rappelle notamment les objectifs de production de logements à réaliser au sein des enveloppes bâties des communes et les objectifs de densité à atteindre pour chaque typologie de communes du territoire. Il expose par ailleurs les objectifs de diversification typologique (individuel pur, individuel groupé, collectif, etc.) du parc de logements fixé dans le SCoT.

Le **SCoT du giennois**, comme le SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne, a travaillé sur des densités brutes moyennes. Au sein des villages, l'objectif de densité se situe autour de 10 logements/ha, tandis que cet objectif est de 20/25 logements/ha dans les communes plus importantes. Par ailleurs, **Madame XXX** rappelle que le SCoT fixe des objectifs importants en termes de renouvellement urbain. De plus, les stocks fonciers sont affichés pour chaque commune du territoire afin de déterminer précisément les capacités de développement et de renouvellement urbain commune par commune.

Le **SCoT du Montargois** a fixé des objectifs de production de logements selon les projections de l'INSEE, mais en conservant une répartition en valeur relative. L'objectif affiché est de réduire de 50% la consommation d'espaces sur les 20 prochaines années. Les stocks fonciers sont répartis selon les typologies de communes, avec des possibilités de transfert des capacités entre les communes.

**Monsieur XXX** intervient en s'appuyant sur l'exemple du SCoT de Bourg-en-Bresse. Ce SCoT définit une centralité et un hameau pour chaque commune où l'extension de l'enveloppe bâtie est permise. Cette prescription permet de limiter la consommation d'espaces et notamment le mitage des terrains naturels et agricole, tout en laissant la possibilité à chaque commune de se développer.



Monsieur **Alain DROUHIN** déclare que, pour la Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne, l'interaction avec les territoires voisins est primordiale. Il rappelle la nécessité de mettre en œuvre une démarche partagée, afin que les expériences des uns profite aux autres. Pour ce faire, il propose de créer une instance de veille inter-SCoT dans les indicateurs de suivi des documents. L'assistance rebondit sur cette déclaration est mettant en avant la problématique des transports. La problématique de la liaison des pôles de proximité du territoire aux gares voisine est un enjeu déterminant à l'échelle de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Les élus mettent en avant la nécessité de porter une réflexion concernant une éventuelle liaison ferrée entre Cosne-sur-Loire et Joigny.

---

**Thomas BUSCAYLET** termine l'exposé en abordant la question de la trame verte et bleue. Il présente les principaux objectifs de protection de la trame verte et bleue et des réservoirs de biodiversité portés par le SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

Concernant la trame verte et bleue, le **SCoT du giennois** précise que le SRCE a été adopté l'année dernière et a donc fait l'objet d'une intégration tardive dans le document. Les études concernant la trame verte et bleue ont été menées à part. Les documents locaux d'urbanisme devront prendre en compte ces études, annexées au dossier de SCoT.

Le SCoT du Montargois a réalisé l'étude de trame verte et bleue en amont de la démarche du SCoT, mais en commun avec le SCoT voisin afin de conserver une cohérence à une échelle plus large. Cette étude fixe un certain nombre d'actions foncières à mettre en œuvre, notamment pour la préservation et la remise en état des coupures d'urbanisation entre les hameaux ou les communes du territoire.

Les discussions du forum s'achèvent à 12h30.



Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

Réunion publique  
23/06/15 : affiche et  
compte-rendu



**PAYS DE PUISAYE-FORTERRE VAL d'YONNE**

# RÉUNION PUBLIQUE

**SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
(SCOT)**

***Mardi 23 juin 2015 – 15h00***

*Salle de l'Orangerie*

*Saint-Sauveur-en-Puisaye*





## SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - Réunion Publique

23 Juin 2015 – Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

### Préambule

Le bureau d'étude rappelle les grandes étapes de l'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Après une phase de diagnostic territorial et d'état initial de l'environnement, le SCoT se trouve actuellement en phase de projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il s'agit d'une étape particulièrement importante puisque le PADD définit les principales orientations politiques choisies par les élus afin d'organiser l'aménagement et le développement du territoire au cours de 20 prochaines années.

Le projet de territoire de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne a été construit et débattu lors du séminaire prospectif organisé en présence des élus du territoire courant février 2015. Ce temps d'échanges a notamment permis de définir les grandes priorités souhaitées par les élus en matière d'aménagement du territoire, de politique de l'habitat, de développement économique et d'agriculture ou encore d'énergie, d'environnement et de paysage. Validé en comité de pilotage du Pays, le projet de territoire de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne a ensuite fait l'objet d'une concertation élargie avec les acteurs du territoire, avec notamment une présentation aux 4 communautés de communes.

Les grandes lignes du projet de territoire de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne sont rappelées. Le PADD s'articule autour de 3 principes transversaux et complémentaires :

- **Les principes d'organisation et de fonctionnement du territoire** : ce principe traduit la volonté des élus de conforter l'organisation multipolaire du territoire afin de répondre aux besoins de proximité des ménages et de rapprocher les différents espaces de la vie quotidienne (habitat, équipements, commerces, emplois, etc.). Il s'agit également de préserver les espaces agricoles et naturels du territoire qui sont des témoins privilégiés de l'identité rurale du territoire ;
- **Les principes d'urbanisation et de développement durable du territoire** : ces principes traduisent la volonté des élus de mettre en œuvre un développement durable sur le territoire afin d'améliorer le cadre de vie des ménages et de promouvoir une urbanisation de qualité, compatible avec la préservation des paysages et des ressources environnementales du territoire ;
- **Les ambitions de développement pour le territoire** : le troisième principe du PADD définit les objectifs en matière de valorisation de l'image et des ressources du territoire, en s'appuyant notamment sur le patrimoine des bourgs et villages, la diversité des paysages et le potentiel touristique du territoire.

## Echanges et débats

### → Question 1 - Sur quels critères l'organisation du territoire a-t-elle été définie ?

Le bureau d'étude précise que la structuration du territoire a été définie en prenant en compte le poids démographique des communes, la répartition de l'emploi mais également le nombre de commerces, d'équipements et de services de proximité sur le territoire. 3 types de communes ont donc été identifiés en fonction de leur rôle dans le fonctionnement quotidien du territoire :

- 1 pôle d'appui (Toucy) qui regroupe 7% de la population, 10% des services et plus de 17% des commerces du territoire ;
- 10 pôles de proximité : Bléneau, Saint-Fargeau, Charny, Pourrain, Champignelles, Saint-Amand-en-Puisaye, Etais-la-Sauvin, Courson-les-Carières, Coulanges-sur-Yonne et Saint-Sauveur-en-Puisaye. Ces communes regroupent près de 30% de la population et plus de 50% des commerces et services du territoire ;
- 65 autres communes qui concentrent 65% de la population pour 32% des commerces et services du territoire.

La volonté de conforter et de pérenniser cette organisation multipolaire historique du territoire constitue un point fort du projet de territoire souhaité par les élus. La Puisaye-Forterre Val d'Yonne se caractérise en effet par une organisation multipolaire qui s'appuie sur les anciens chefs-lieux de cantons et qui permet un maillage complet sur l'ensemble du territoire.

### → Question 2 - Le scénario prévoit un objectif d'accueil de plus de 4 000 nouveaux habitants d'ici à 2035 sur le territoire. Sur quelles perspectives s'appuient les projections démographiques définies par le SCoT ?

Les projections démographiques du SCoT s'appuient sur les réflexions menées par les Communautés de communes dans le cadre des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Il s'agit d'un objectif volontariste qui doit par ailleurs s'accompagner d'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire pour permettre à l'ensemble des communes de bénéficier de capacités de développement dans les années à venir. Ces objectifs d'accueil de nouveaux habitants ont notamment permis de définir un besoin de construction d'environ 3 000 logements au cours des 20 prochaines années sur le territoire. La construction de logements permettra en effet de répondre aux évolutions des besoins sur le territoire (vieillesse démographique, diminution de la taille des ménages, renouvellement du parc de logements) et d'accueillir de nouveaux ménages, en s'appuyant notamment sur une offre en logements diversifiée et de qualité à destination des jeunes et des actifs, des ménages familiaux avec enfants, des seniors, etc.

### → Question 3 - Le projet ambitionne de rapprocher les lieux de vie, les emplois et les commerces sur le territoire. Comment parvenir à réaliser cet objectif ?

Le développement démographique a été sur les quinze dernières années plus rapide que le développement de l'emploi et de l'économie. Suite au desserrement des agglomérations voisines, les habitants sont partis en première et seconde couronne pour s'installer mais occupent pour la plupart un poste à l'extérieur du territoire, entraînant de nombreux déplacements domicile-travail au quotidien. La Puisaye-Forterre Val d'Yonne a bien pris en compte que le développement du territoire doit être corrélé au développement économique. Un premier enjeu porte en effet sur l'économie présente à travers le renforcement des commerces et des services de proximité dans les communes du territoire.



Il s'agit également de développer une économie adaptée aux besoins des habitants et des usagers à travers le développement du numérique ou encore d'équipements et de services adaptés aux seniors (« silver économie »).

En ce qui concerne les zones d'activités, la priorité doit être donnée au développement local : dans cette optique, l'objectif du SCoT est de permettre aux entreprises locales de s'implanter et de se développer sur l'ensemble du territoire et notamment sur le pôle d'appui et les pôles de proximité qui regroupent la plupart des zones d'activités économiques. Le tissu artisanal étant très fortement implanté sur le territoire, l'objectif est également d'offrir des espaces d'accueil adaptés pour qu'ils puissent s'installer et développer leur activité.

**→ Question 4 - Le projet ambitionne de préserver les lignes ferroviaires du territoire. Toutefois, le territoire a-t-il réellement les moyens de ses ambitions ?**

Il est rappelé que la question du transport ferroviaire ne relève pas de la compétence du Pays. En outre, le SCoT n'est pas un document ouvrant le droit à des financements mais permet d'inscrire des priorités en matière d'aménagement du territoire. Concernant la mobilité, l'un des principaux enjeux du territoire tient au développement des transports partagés et des déplacements de proximité, en s'appuyant notamment sur l'organisation multipolaire du territoire : ces éléments doivent en effet permettre de limiter les besoins en déplacements des ménages et faciliter l'accès à la mobilité pour tous et en tout point du territoire.

**→ Question 5 - L'hébergement touristique s'est considérablement développé depuis plusieurs années : quelles sont donc les priorités en matière de développement touristique pour les années à venir ?**

Une des spécificités du territoire porte sur le nombre important de résidences secondaires, qui permettent d'accueillir la clientèle touristique tout au long de l'année. L'enjeu principal en matière d'offre et d'hébergement touristique est de développer les structures d'accueil de grande capacité pour les touristes de groupe. L'objectif porte également sur le développement de circuits touristiques sur l'ensemble du territoire en profitant de la renommée de Guédelon pour faire de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne une véritable destination de séjour.



Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

Réunion publique  
05/04/16 : affiche et  
compte-rendu

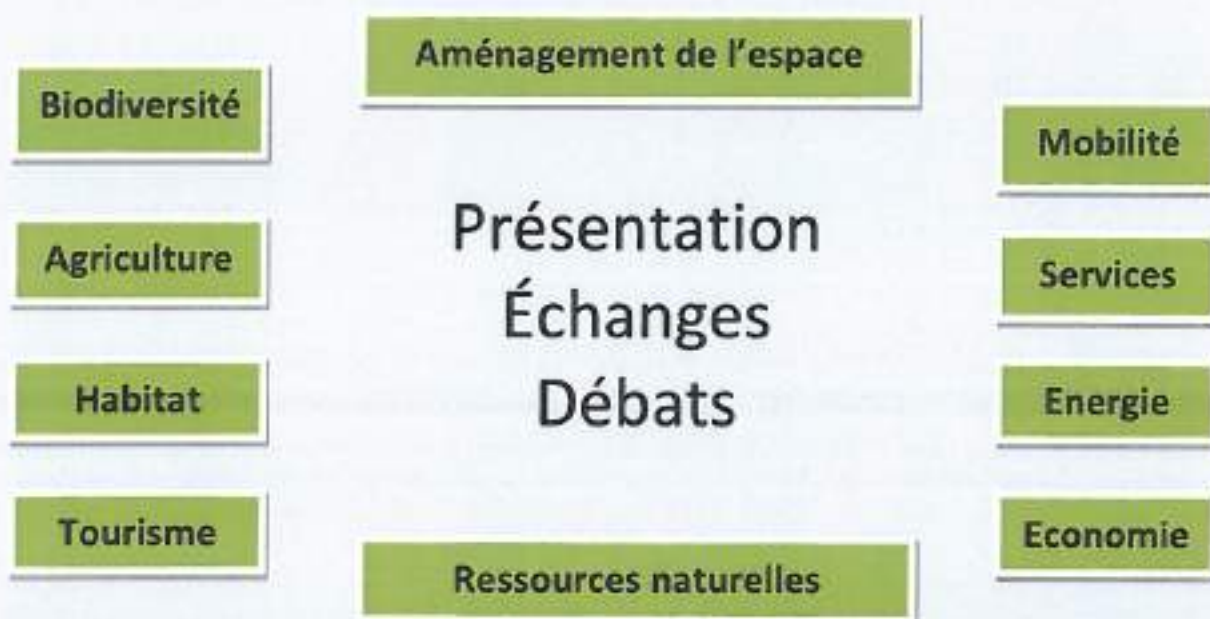






# RÉUNION PUBLIQUE

## LE SCOT DE PUISAYE-FORTERRE VAL d'YONNE



**Saint-Sauveur-en-Puisaye**

Le 05 avril 2016 à 18h00

Salle de l'Orangerie

Venez nombreux !



## SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

-

### Réunion publique

05 Avril 2016 – Saint Sauveur

Le bureau d'études présente les grands principes et les différentes étapes d'élaboration du SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne. Prescrit à la fin 2012, le SCoT de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne se situe actuellement en phase de DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) qui fait suite au diagnostic du territoire (phase 1) et au projet politique (phase 2).

Le Document d'orientation et d'objectifs est une pièce importante du SCoT dans la mesure où il traduit règlementairement le projet politique souhaité par les élus du Pays. Par ailleurs, le DOO est la pièce du SCoT à laquelle les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, cartes communales) doivent être compatibles.

#### **Un participant s'interroge sur la place du numérique dans le projet de territoire du Pays.**

L'amélioration de la couverture numérique en matière de téléphonie mobile et de haut débit constitue une priorité à court terme pour le territoire. Le constat est aujourd'hui que de nombreuses zones dites blanches (non desservies) ou grises (mal desservies) persistent en Puisaye-Forterre Val d'Yonne, ce qui constitue une difficulté pour les ménages et un frein à l'attractivité des entreprises. Le PADD et le DOO du SCoT traduisent donc cette volonté en portant un affichage fort sur le numérique. Il est également rappelé que le SCoT n'est pas un document opérationnel et ne donne pas lieu à des projets ou des financements particuliers sur le numérique, qui relève de la compétence du Département.

#### **Un participant demande des précisions concernant la prise en compte de la culture dans le projet de territoire du Pays.**

Le Pays indique que la culture constitue un objectif transversal du projet de territoire du Pays, au même titre que la valorisation du patrimoine ou la promotion du tourisme par exemple.

#### **Des précisions sont demandées concernant le projet touristique du Pays.**

La stratégie touristique souhaitée par le Pays s'appuie sur la valorisation des différents types de tourisme proposés sur le territoire : le tourisme vert et de loisirs ou encore le tourisme patrimonial et culturel. Dans les années à venir, l'objectif sera de favoriser la mise en réseau des différents sites touristiques de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne afin de tirer profit de la notoriété de Guédelon et d'inciter les touristes à découvrir les autres points d'intérêt du territoire. Le Pays soutient par ailleurs le développement de l'offre d'hébergement et des services touristiques sur le territoire, notamment « hors saison », tout en poursuivant les actions de promotion touristique de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne à l'échelle régionale et au-delà. Il est d'ailleurs précisé que depuis plusieurs années, la durée moyenne de séjour des touristes augmente sur le territoire.

Concernant la **politique de l'habitat**, il est précisé que le besoin de 3 000 logements au cours des 20 prochaines années concerne uniquement la construction neuve. Des objectifs de réhabilitation des logements anciens et en faveur de la mobilisation des logements vacants ont également été définis par le SCoT.



Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

Articles





SITE INTERNET [www.lyonne.fr](http://www.lyonne.fr)

Article SCOT - 15/11/2012



The screenshot shows a web browser displaying the website [www.lyonne.fr](http://www.lyonne.fr). The page features a navigation bar with 'Grandes terres' and 'Toutes les régions'. A prominent advertisement for Intermarché is visible, offering a 70% discount on 'Produits Frais' from Wednesday, March 30, to Sunday, April 10. The main article is titled 'Le projet de Schéma de cohérence territoriale (Scot) en Puisaye-Forêt se précise' and is dated November 15, 2012. The article text discusses the project's progress, mentioning a meeting with the regional council and the involvement of 64 municipalities. A sidebar on the right contains a 'Pi info' section with various news items, a 'PARTAGER' section with social media icons, and a 'COMMENTAIRES' section. At the bottom, there are 'A VOIR AUSSI' and 'A LIRE AUSSI' sections with related images and links. The browser's address bar shows the URL 'http://www.lyonne.fr/lyonne/actualites/puisaye/le-projet-de-coherence-territoriale-scot-en-puisaye-foret-et-val-d-ynne-15-11-2012'. The browser interface includes a search bar, navigation buttons, and a taskbar at the bottom with various application icons.



Bulletin CC Cœur de Puisaye  
juillet 2013  
Article sur le SCOT en p. 6.



## Sommaire

**EDITO**  
 C'est un plaisir de vous retrouver dans le bulletin de la Communauté de Communes de l'Yonne. Ce bulletin est un moyen de vous informer sur les actions de la Communauté de Communes de l'Yonne et de vous permettre de participer à ces actions. Ce bulletin est un moyen de vous informer sur les actions de la Communauté de Communes de l'Yonne et de vous permettre de participer à ces actions. Ce bulletin est un moyen de vous informer sur les actions de la Communauté de Communes de l'Yonne et de vous permettre de participer à ces actions.

**LE SCOT**  
 Le Service de Planification de l'Urbanisme de l'Yonne a été créé le 1er janvier 2013. Ce service a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre le Schéma Cohérent d'Aménagement du Territoire (SCAT) de l'Yonne. Ce service a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre le Schéma Cohérent d'Aménagement du Territoire (SCAT) de l'Yonne. Ce service a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre le Schéma Cohérent d'Aménagement du Territoire (SCAT) de l'Yonne.

**LES COMMUNES**  
 Les communes de la Communauté de Communes de l'Yonne ont été regroupées en six secteurs. Ces secteurs sont : le secteur de la Vallée de l'Yonne, le secteur de la Vallée de l'Armançon, le secteur de la Vallée de l'Armançon, le secteur de la Vallée de l'Armançon, le secteur de la Vallée de l'Armançon, le secteur de la Vallée de l'Armançon. Ces secteurs ont été créés pour faciliter la mise en œuvre du SCAT de l'Yonne.

**LES PROJETS**  
 La Communauté de Communes de l'Yonne a financé plusieurs projets de développement local. Ces projets sont : le projet de développement local de la Vallée de l'Yonne, le projet de développement local de la Vallée de l'Armançon, le projet de développement local de la Vallée de l'Armançon, le projet de développement local de la Vallée de l'Armançon, le projet de développement local de la Vallée de l'Armançon. Ces projets ont été financés pour améliorer la qualité de vie des habitants de l'Yonne.

**LES SERVICES**  
 La Communauté de Communes de l'Yonne propose plusieurs services à ses habitants. Ces services sont : le service de planification de l'urbanisme, le service de développement local, le service de développement local, le service de développement local, le service de développement local. Ces services sont destinés à améliorer la qualité de vie des habitants de l'Yonne.

**LES CONTACTS**  
 Pour plus d'informations sur les actions de la Communauté de Communes de l'Yonne, vous pouvez contacter le Service de Planification de l'Urbanisme de l'Yonne. Ce service est situé à l'adresse suivante : Service de Planification de l'Urbanisme de l'Yonne, 10 rue de la Vallée de l'Yonne, 89100 Auxerre. Vous pouvez également contacter le Service de Développement Local de l'Yonne, 10 rue de la Vallée de l'Yonne, 89100 Auxerre.

**LES AGISSANTS**  
 La Communauté de Communes de l'Yonne est représentée par ses élus. Ces élus sont : le président de la Communauté de Communes de l'Yonne, le président de la Communauté de Communes de l'Yonne, le président de la Communauté de Communes de l'Yonne, le président de la Communauté de Communes de l'Yonne, le président de la Communauté de Communes de l'Yonne. Ces élus sont élus pour une durée de six ans.

**LES PARTENAIRES**  
 La Communauté de Communes de l'Yonne travaille en partenariat avec plusieurs acteurs locaux. Ces acteurs sont : le Service de Planification de l'Urbanisme de l'Yonne, le Service de Développement Local de l'Yonne, le Service de Développement Local de l'Yonne, le Service de Développement Local de l'Yonne, le Service de Développement Local de l'Yonne. Ces partenariats ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants de l'Yonne.



Ministri di Corso di Palazzo

In un'aula dove la democrazia è concreta, in un'aula che è un luogo di incontro...



Ministero dell'Interno

- Ministero dell'Interno: Marco Minniti
Ministero della Giustizia: Andrea Orlando
Ministero della Sanità: Roberto Speranza
Ministero dell'Istruzione: Stefania Giannini
Ministero del Lavoro: Luigi Di Maio
Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti: Giuseppe Conte
Ministero delle Politiche Regionali: Nicola Cosentino
Ministero dell'Agricoltura, delle Politiche Rurali e delle Foreste: Giuseppe Conte
Ministero dell'Industria, del Commercio e del Turismo: Giuseppe Conte
Ministero dell'Università e della Ricerca: Stefania Giannini
Ministero della Difesa: Ignazio La Russa
Ministero degli Affari Esteri: Luigi Di Maio
Ministero del Mezzogiorno: Giuseppe Conte



Capitale: Roma
Popolazione: 60 milioni
Superficie: 301.335 km²

Il mercato di Valpurga

La Banca di Valpurga è un mercato di capitali che si è formato...



Il mercato di Valpurga

Il mercato di Valpurga è un mercato di capitali che si è formato...

Il mercato di Valpurga è un mercato di capitali che si è formato...

Il mercato di Valpurga

Il mercato di Valpurga è un mercato di capitali che si è formato...



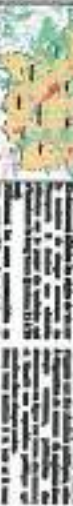
Il mercato di Valpurga

Il mercato di Valpurga è un mercato di capitali che si è formato...



Esposizione di Firenze

L'Esposizione di Firenze è un evento che si è svolto...



Esposizione di Firenze

L'Esposizione di Firenze è un evento che si è svolto...



Esposizione di Firenze

L'Esposizione di Firenze è un evento che si è svolto...



Esposizione di Firenze

L'Esposizione di Firenze è un evento che si è svolto...



Esposizione di Firenze

L'Esposizione di Firenze è un evento che si è svolto...



Esposizione di Firenze

L'Esposizione di Firenze è un evento che si è svolto...





## SEANCE DU 30 OCTOBRE 2012

L'un des mille douze, et le trente octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean MASSE, maire.

Présents : MM. Jean-François JURY, Michel FAVARDELLE, les adjoints, M. Dominique DEWILDE, Mesdames Marie-Françoise DE BRUGADA, Daniëlle GUYOLLOT, FASCHE GERARD, Jennifer DABONNEVILLE, Patricia BOURGEOIS, Françoise ROY, Absents excusés : M. Jean Robert DEVAUX, adjoint, qui a donné pouvoir à M. Jean MASSE, Maire, Madame Florence FROMENTIN, adjointe, qui a donné pouvoir à M. Jean-François JURY, adjoint, Madame Gladys FRADET, qui a donné pouvoir à Madame Patricia BOURGEOIS et M. René FERREIRA MELLO qui a donné pouvoir à Madame Marie-Françoise DE BRUGADA, Madame Pivalek GERARD a été élu secrétaire.

À la demande de M. le Maire, le Conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de MM. Henri RAUMBULT et Gilbert COLAS, adjoints honoraires.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### PROPOSITION D'INSTALLATION DE PAINNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire remercie M. GLUTKON de la Société GLOBAL ENVIRONNEMENT de sa présence pour l'exposition des panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire. Le projet consiste à installer des panneaux sur l'aile gauche du groupe scolaire, par rapport aux ombres portées dans la journée. Ces panneaux seraient :

- soit 3 lignes horizontales de 10 modules monocristallins, ce qui représente 30 modules qui donneraient 7,5 KWe de puissance installée,
- soit 2 lignes horizontales de 11 modules monocristallins, ce qui représente 22 modules qui donneraient 8,25 KWe de puissance installée.

Le projet serait soumis à déclaration auprès des habitants de France, car le groupe scolaire se trouve dans le périmètre des monuments historiques.

La validation du tarif d'achat devrait être faite après l'EDF, le cours actuel est de 0,2279 €, garanti 20 ans. Il faudrait effectuer un plan de financement, le coût du projet s'élevait à 15 800 € H.T.

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à 30-35 ans, et la commune s'engagerait avec la

Société GLOBAL ENVIRONNEMENT pour 20 ans. Le maire indique que le projet initial de la Société GLOBAL ENVIRONNEMENT prévoyait, en contrepartie de la mise à disposition de la toiture de l'école, une participation financière pour la commune. Il s'avère que cela ne soit plus d'actualité. Vue la réduction du coût de rachat de l'électricité produite, le bénéfice restant n'est que pédagogique.

Le Conseil municipal se donne un délai de réflexion pour la prochaine réunion.

### CONSULTATION MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'ouverture des plus pour la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration énergétique du groupe scolaire aura lieu le 19 novembre 2012 à 14 heures à la Mairie.

### S.C.O.T. - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - 2012-19-05

La Communauté de communes de St-Sauveur se propose à la compétence liée à l'élaboration, approbation, suivi et révisions d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Sa compétence actuelle. *Avis* : M. le Maire informe le Conseil municipal que l'ouverture des plus pour la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration énergétique du groupe scolaire aura lieu le 19 novembre 2012 à 14 heures à la Mairie.

En effet, les nouvelles dispositions relatives à l'urbanisme mises en œuvre par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle II) auront pour effet de généraliser le SCOT sur l'ensemble du territoire national. Les collectivités non couvertes par un SCOT ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation au sein de leurs documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) s'ils n'ont pas de SCOT approuvé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La poursuite du développement du territoire de la Communauté de communes de Saint-Sauveur, la préservation de son attractivité, le développement de la commune au travers du P.O.S. (Plan d'occupation des sols) nécessitent donc la mise en œuvre d'une démarche de SCOT, qui devra être adaptée à la volonté des élus, tant en terme de périmètre que d'objectifs.

Afin de permettre à la Communauté de communes de valider la démarche en partenariat avec le pays de Puisaye-Forterre, il est nécessaire dans un premier temps de modifier ses statuts. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la modification des statuts de la Communauté de communes de Saint-Sauveur et notamment de l'article 8-1 dont la nouvelle rédaction serait :

*Avis* : M. le Maire informe le Conseil municipal que l'ouverture des plus pour la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration énergétique du groupe scolaire aura lieu le 19 novembre 2012 à 14 heures à la Mairie.

Après examen, le Conseil municipal, par douze voix, décide d'approuver la décision de la Communauté de communes de Saint-Sauveur en date du 22 octobre 2012 relative à la modification de ses statuts.

Article 8-1 : Aménagement de l'espace : ajout : d'Élaboration, approbation, suivi et révisions d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Après examen, le Conseil municipal, par douze voix, décide d'approuver la décision de la Communauté de communes de Saint-Sauveur en date du 22 octobre 2012 relative à la modification de ses statuts.

Article 8-1 : Aménagement de l'espace : ajout : d'Élaboration, approbation, suivi et révisions d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

### DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire informe le Conseil municipal que les services de l'Agence Territoriale Routière ont établi le diagnostic de la voirie communale des communes du canton, en vue de la fusion avec la Communauté de communes de Puisaye aversinaise. Lors de la réunion du 8 octobre dernier, la Communauté de communes de Saint-Sauveur a pris connaissance de ses diagnostics. Nous concernant, l'état général de nos 30,283 mètres de voirie est globalement bon.

### ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES À LA FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE-PORTEFERRE 2012-19-06

La Fédération des Eaux de Puisaye-Porterre a transmis à M. le Maire un courrier l'informant que de nouvelles communes ont demandé leur rattachement au S.P.A.M.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Vu la délibération du 21 mars 2012 de la Fédération des eaux de Puisaye-Porterre acceptant l'adhésion des collectivités ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la modification des statuts de la Fédération des Eaux de Puisaye-Porterre portant adhésion des communes et E.P.C.I. suivants pour la compétence assainissement non

collectif : ARMBEAU, BUSSY EN OTHE, CEZY, CHAMVRES, ESCOLIVES, ESNON, FONTENAY SOUS FOURONNES, LA CELLE SAINT CYR, LUCHIERES, LOZYE, PAROY SUR THOLON, POILLY SUR THOLON, ROUSSON, SAINT AUBIN SUR YONNE, SAINT JULIEN DU SAULT, VERLIN, VINCELOTTES, le SIEPA DIXMONT - LES BORDES et la Communauté de communes de Coulanges sur Yonne,

- demandé à M. le Préfet de l'Yonne de bien vouloir adresser le nouveau périmètre ainsi créé.

### PERSONNEL COMMUNAL. Renouvellement contrats aidés

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a passé deux conventions dans le cadre de dispositifs contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi. Les contrats des deux agents techniques recrutés, dans ce cadre, arrivent à leur terme le 31 octobre et le 28 novembre. Il informe le Conseil municipal que les contrats de MM. Romuald CHAR-TON et Fabrice PROVOST seront renouvelés pour une durée de 6 mois chacun.

### Agence postale communale

M. le Maire informe le Conseil municipal que Madame Véronique MELLO, chargée de la gestion de l'agence postale communale, sera absente durant six semaines pour raison de santé. Le Conseil municipal décide de recruter une remplaçante. Le maire indique qu'il a contacté Madame POTTEVIN Marie-Paule, de Fontenay, qui effectue déjà les remplacements à Thury et Fontenay. Celle-ci est d'accord, dans la limite de ses horaires disponibles.

### Indemnités perçues par le conseil municipal

Indemnité d'administration et de technicité n° 2012-10-02 et 2012-10-03  
Le Conseil municipal décide d'indemniser au profit du personnel (titulaire, stagiaire, non titulaire) une indemnité d'administration et de technicité

Cette indemnité est calculée par application au montant de référence annuel fixé par grade, pour un temps complet, d'un coefficient multiplicateur fixé comme suit :

- Emplois Adjoint technique 1<sup>re</sup> classe : 1 agent : montant de référence 464,30 € - coefficient : 0,387 % soit 180 €.
- Emplois Adjoint technique principal 2<sup>me</sup> classe : 1 agent : montant de référence 469,66 € coefficient : 0,3839% soit 180 €.

• Emplois Adjoint technique 2<sup>me</sup> classe : 3 agents : montant de référence 449,29 € coefficient 0,40 % soit pour 3 agents 540 €.

• Emplois : adjoint administratif 2<sup>me</sup> classe : 2 agents : montant de référence : 449,29 € coefficient 0,40% soit pour 2 agents : 360 €.



**SCOT PUISAYE-FORTERRE VAL d'YONNE**  
**YONNE REPUBLICAINE (web) – 04 Décembre 2013**

**l'yonne.fr**

YONNE > PUISAYE > SAINT-FARGEAU 04/12/13 - 15H01

## **Le Schéma de cohérence territoriale de Puisaye-Forterre se concrétise**

Un contrat a été signé, mardi 3 décembre à Saint-Fargeau, entre le Pays de Puisaye-Forterre et le cabinet d'urbanisme Citadia afin de mettre en place le Schéma de cohérence territoriale (Scot).

(Lire l'Yonne républicaine du 5 décembre)



## Le Pays a missionné un organisme pour mettre en place son Schéma de cohérence territoriale



Le président du Pays de Puisaye-Forterre, Alain Drouhin, a signé un contrat avec Fabienne Celdran du cabinet Citadia qui sera chargé de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale. - Elsa Mongheal

Un contrat a été signé, hier à Saint-Fargeau, entre le Pays de Puisaye-Forterre et le cabinet d'urbanisme Citadia, afin de mettre en place le Schéma de cohérence territoriale (Scot).

La machine poyaudine était la première en route. Le Pays de Puisaye-Forterre a signé, hier à Saint-Fargeau,

un contrat avec le cabinet d'urbanisme Citadia. Ce dernier a été choisi afin d'élaborer le Schéma de cohérence territoriale (Scot) (lire ci-dessous). « Car nous avons voulu affirmer notre indépendance à l'égard de l'Auxerrois », souligne Jean-Jacques Révillon, le maire de Saint-Sauveur.

Son périmètre a été arrêté, puis validé l'an dernier par le Préfet. Il va concerner 75 communes sur quatre communautés. « C'est un marché important pour nous », note Alain Drouhin, président du Pays qui porte le projet depuis deux ans.

La réalisation du Scot de Puisaye-Forterre va coûter 219.085 € et sera subventionnée à 80 % (lire ci contre). Le cabinet Citadia, associé avec d'autres structures (\*), a déterminé un calendrier sur trois ans, divisé en quatre phases : l'état des lieux du territoire, la définition du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable), l'élaboration du DOO (Document d'orientation et d'objectifs) et enfin, la mise en forme et l'approbation du Scot. Durant cette période, des réunions seront régulièrement organisées afin de travailler avec les élus locaux et d'informer la population.

L'avenir du territoire se jouera d'ici fin 2016

« Il est vrai que le Scot n'est pas un sujet mobilisateur », reconnaît Fabienne Celdran, urbaniste chez Citadia. « Le territoire est grand et sur les plans que nous présenterons, les gens auront du mal à voir nettement leur parcelle », informe d'ores et déjà Timothée Hubscher, également urbaniste. Mais lorsque les professionnels rencontreront les habitants, ils comptent bien « simplifier

les choses pour toucher un large public ». L'avenir du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'implantations économiques se jouera donc d'ici fin 2016.

(\*) Pour la réalisation du Scot de Puisaye-Forterre, Citadia sera assisté par Even conseil sur l'environnement et le paysage, Aire publique qui se chargera de la communication, et le cabinet d'avocats AdDen.

Elsa Mongheal  
elsa.mongheal@centrefrance.com

YONNE  
BOURGOGNE  
France / Monde

## La Puisaye-Forterre s'offre au public



Le diagnostic de cohérence territoriale a été présenté par le cabinet Citadia. - RICQUE FÂ©licia

La Communauté de communes des Portes de Puisaye-Forterre s'est réunie jeudi soir à Lainsecq.

Les élus ont assisté à une première présentation du diagnostic réalisé par le cabinet Citadia, autour de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Puisaye-Forterre et de Val-d'Yonne. Le document complet

comprend 400 pages environ et sera accessible prochainement sur le site du comité syndical des Portes de Puisaye-Forterre.

Des données concrètes

Il s'agit d'un état des lieux des forces et faiblesses du territoire en matière d'organisation des infrastructures sociales et économiques, de l'utilisation de l'espace, mais aussi en matière d'environnement. Les intéressés y trouveront des données concrètes sur la démographie, les activités professionnelles, les habitudes de vie des résidents... Le document mentionne également des propositions de solutions pour aller au-devant des handicaps.

Par ailleurs, les élus ont voté à l'unanimité pour la mobilisation d'une enveloppe de 63.000 € environ, affectée à la création d'un parking attenant à la maison cantonale des services à Saint-Amand (Nièvre).

Quant au contrat global Loing Amont il a été approuvé, avec 7 absentions. Il vise à restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loing-Amont.

F. C.

YONNE

BOURGOGNE

France / Monde

Toucy 23/02/2016 - 09:56 La clinique vétérinaire de Toucy cambriolée

Saint-Loup-d'Ordon 23/02/2016 - 09:16 Un homme contrôlé à 202 km/h sur l'autoroute A6



Auxerre 23/02/2016 - 08:30

Une femme intoxiquée dans un feu d'habitation à Chablis





**SCOT PUISAYE-FORTERRE VAL d'YONNE**  
**YONNE REPUBLICAINE – 23 JUIN 2015**

**lyonne.fr**

YONNE > PUISAYE > SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE 23/06/15 - 00H20

## **Le Pays organise une réunion publique sur le SCOT aujourd'hui**

Le Pays de Puisaye-Forterre Val-d'Yonne organise une réunion publique le mardi 23 juin à 15 heures pour présenter aux habitants le schéma de cohérence territoriale (SCOT), dont l'objectif est de fixer les grands principes d'aménagement et de développement pour les 15 à 20 prochaines années. Rendez-vous à la salle de l'Orangerie de Saint-Sauveur-en-Puisaye.



## Le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne a présenté la phase 2 du SCoT et ses grands axes, hier



Le Pays a présenté, hier, son projet

*Des élus, représentants associatifs et présidents d'offices de tourisme ont assisté à la réunion publique, à Saint-Sauveur. - Nora Gutting*

d'aménagement et de développement durable aux partenaires publics associés puis aux acteurs du territoire présents à Saint-Sauveur.

Après une phase d'étude, début 2014, le cabinet Citadia s'est lancé dans la phase 2 du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le projet d'aménagement et de développement durable qui en découle a été présenté hier. « On est à mi-chemin, constate Alain Drouhin, président du Pays. Le SCoT devrait être achevé fin 2016. » En voici les grands axes.

**1 Priorités.** Elles sont au nombre de trois, dans la présentation de Thomas Buscaylet, du cabinet Citadia. Organiser le territoire de manière équilibrée autour de lieux de vie et d'emploi de proximité, urbaniser le territoire en respectant l'identité paysagère et agricole – en étant « un modèle de développement durable » –, s'appuyer sur une ruralité innovante, d'excellence.

**2 Leviers.** Dans le projet, le territoire doit s'appuyer sur ses ressources locales paysagères, forestières, agricoles ; sur son terroir, son patrimoine et sa filière artisanale. Avec un accroissement de la visibilité touristique à la clé. « Renforcer les bourgs pour garder ses habitants, ses commerces et attirer les entreprises locales, appuie Thomas Buscaylet. Une économie adaptée aux besoins des usagers. Exemple : la silver économie, autour des seniors. »

**3 Limites.** Le SCoT est un ensemble d'orientations. « Il n'y a pas de financement derrière », précise le représentant du cabinet Citadia. Le principe de compatibilité est au cœur du Schéma. « Parce qu'il n'est pas destiné à intervenir au niveau de la parcelle, le SCoT sera mis en musique par les plans d'urbanisme intercommunaux (PLUi) », ajoute Alain Drouhin.

Nora Gutting  
nora.gutting@centrefrance.com

YONNE  
BOURGOGNE

## Le conseil des Portes de Puisaye-Forterre en trois points



Le dossier Pôlethic avance ? - Photo d'archives

Les conseillers communautaires des Portes de Puisaye-Forterre se sont réunis à Moutiers pour étudier un ordre du jour allégé.

Retour sur les dossiers traités par les élus, mardi soir, et les projets suivis en quelques points.

**1 Urbanisme.** Le cabinet Citadia est venu présenter le document d'orientations et d'objectifs du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) aux conseillers. L'idée d'une

moyenne à respecter de 15 habitations par hectare, afin de restreindre la consommation de foncier, a suscité quelques interrogations. Il a notamment été rappelé que cette règle n'empêchait pas « la diversité de l'offre pour coller aux besoins différents selon les populations ».

**2 Pôlethic.** L'occupation du pôle de développement durable de Saint-Sauveur est en bonne voie. « Un premier rendez-vous chez le notaire a été convenu avec les deux acquéreurs – l'agence Axa et l'entreprise La Toupie – et la communauté de communes pour travailler sur la division parcellaire », a confié le directeur des Portes de Puisaye-Forterre, Frédéric Lajeunesse.

Concernant le matériel et les meubles toujours dans les bâtiments, une proposition a été faite aux nouveaux occupants. Certaines communes sont également intéressées.

**3 Zone industrielle.** Toujours sur Saint-Sauveur, les élus ont fait le point sur les travaux de la zone industrielle. L'aménagement d'environ 3,5 ha est en cours. La première tranche concerne trois parcelles et l'achèvement du chantier est prévu courant février. Des terrains proches des deux bâtiments de Pôlethic. Dans une stratégie de soutien à la reprise d'activité locale, la communauté de communes a engagé une collaboration avec Yonne développement pour la commercialisation des emplacements.

En bref. Jean-François Rouet, adjoint administratif à la communauté, monte en grade et devient rédacteur.



lyonne.fr

YONNE > PUISAYE > CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE 19/02/16 - 06H00

## Le SCoT s'expose à l'office de tourisme



Des élus de Charny Orée de Puisaye sont venus découvrir l'exposition sur le SCoT.  
- LEFEBVRE Jacqueline

À Charny  
Jusqu'au 28  
février, l'office de  
tourisme de  
Charny Orée de  
Puisaye  
consacre une  
exposition au  
Schéma de  
cohérence  
territoriale  
(SCoT). Un projet  
d'envergure  
mené depuis  
bientôt deux ans  
par les élus du  
Pays de Puisaye-  
Forterre Val  
d'Yonne.  
L'objectif est de  
fixer un cap  
commun pour  
2030 afin

d'harmoniser les politiques d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du Pays, tout en respectant l'identité de chaque territoire. Avec l'élaboration de ce projet, 75 communes ont réfléchi à leur avenir et trouvé des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, tout en préservant son caractère rural, et en maintenant la qualité de vie et de son environnement. Exposition à découvrir les mardi, vendredi et samedi (de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures), les mercredi et jeudi (de 9 à 12 heures) et le dimanche (de 10 à 12 heures).

SITE INTERNET [www.lejdc.fr](http://www.lejdc.fr)

## Article SCOT – Article expo Saint-Amand-en-Puisaye mars 2016



**lejdc.fr**

NIÈVRE | FRANCE | MONDE

Actualités | Sports | Le Matin | Femmes | Pratique | Annuaire | Média | Le Journal

A LA UNE

Accès	Grand Nièvre	Grand Nièvre	Grand Nièvre	Grand Nièvre
Reproches prod	Secrétariat	Secrétariat	Secrétariat	Secrétariat
En visite	Val de Loire	Château-Chalon	Château-Chalon	Château-Chalon
Patience	Haut-Normandie	Ajouter sa commune	Toutes les autres communes	Toutes les autres communes
Grand Nièvre	Nièvre	Nièvre	Nièvre	Nièvre

15co=15€  
R=D VOTRE FORFAIT AC SANS ENGAGEMENT  
J'EN PROFITE

### Coordonner les paysages de Puisaye

**Article SCOT – Article expo Saint-Amand-en-Puisaye mars 2016**

**SCOT – Article expo Saint-Amand-en-Puisaye mars 2016**

15co=15€

J'EN PROFITE

**Fili Info**

NOM	POISSON	MARKET	POISSON
CHILL (BERR)	31/07/2016 - 12h		
Les cochons du siège ont des sacréses			
POISSON ALISSAUR	31/07/2016 - 11h30		
Saxon Bourdehoul (Céle 99h)			
SAINT-PÈRE-DE-SOINT	31/07/2016 - 11h15		
Sortie de l'eau sans gravité			

En poursuivant votre navigation, nous acceptons l'utilisation de cookies qui améliorent votre expérience utilisateur et nous permettent d'analyser l'utilisation de notre site, afin d'améliorer nos services et nos offres (incluant des offres personnalisées).

**FERMER**





HEATRE L'ADDRESS et BUREAU UNICEF - CLAUDIA NICOLAI

Participer à notre enquête

Depuis plus de dix ans, les élus du Pays Fuyens Farnon-Us d'Yonne partent le projet d'émergence de création d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

C'est que, un SCoT ? L'objectif consiste à définir, pour 2020, le cap commun d'urbanisation des politiques d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du Pays, en respectant l'intérêt de chaque territoire. Et bien ce projet stratégique avait le plus grand nombre, échique Beatrix Mirros, directrice du Pays.

Préserver le caractère rural

Quarante soixante-quinze communes ont réfléchi à leur avenir et trouvé des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, préserver son caractère rural et maintenir la qualité du cadre de vie et de l'environnement.



Participez à notre enquête

Commentaires

Soyez le premier à commenter cet article

ALINE AUSSI

SINCF RAPP attire les perceptions dans les transports routiers

Le travail fait par SINCF pour créer le projet a été long mais

Adaptés de Bruxelles aux territoires belges

Solaine au pédon de PSA, la presse partagée

Morgan El Robert "membre de l'équipe" de l'association

Les pays riches ont réalisé que 1,20% des réfugiés syriens

MOTS CLES

Articles les plus lus

Carte Bancaire 80€ OFFERTS. GARANTIE SANS CONDITIONS DE REVENUS. J'Y VAIS

Vidéos les plus vues



Simon Perrier dans un avion ?



Le groupe Maxime en concert



Performance musicale de Yveline et Sébastien de CHATELAIN

A voir aussi



Drame de Biches : une jeune fille est retrouvée morte

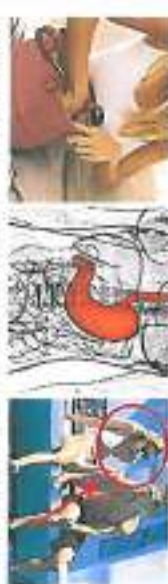
En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies... Fermer

**Le congrès lancé par le cocher d'étalon Clubia, et consacré à la dernière occurrence présentée aux plus des Pures de Puisse**

Fortuna, en réunion consacrée, les règles de possession théorique présentée à l'air 3 des continents du tableau de Saint-Amand, jusqu'au 27 mars. Une synthèse de la dernière dédicée à travers des participants experts relatent notes et photos couleurs pour une consultation plus éducative. Un livre est à disposition des visiteurs, invités à faire part de leurs remarques ou interrogations.

Heure: 04:00:00

**A VOIR AUSSI**



**Laissez pas chère conseillés et astuces**  
(1) Tout Radical pour perdre du poids un peu cas photos de (Photos: Getty Images)

**Sur nos sites**

**Un corps sans vie retrouvé après l'incendie d'une maison**  
(Le 2001)

**Gère d'Anvers: la SNCB continue d'étudier le projet**  
(Le 2001)

**Autre sur le web**

**L'incroyable sauvetage de Fatic, le chien abandonné**  
(Thomas Du Val)

**Mercie Hanneu: bien entourée pour ses douologies de sa maman à Anvers**  
(Photo: Hanneu)

**En liquidation judiciaire, le site Casino a fermé ses portes à la fin de l'été**  
(Le 2001)

**News: froid en Belgique horticole - Au Canada, Marine Le Pen essaye**

**1. COÛT-COÛTS, SUR-LIÈGE**  
Des écus plus « top posteur » au contra Esas de Casen-sur-Les  
**€9 5176**

**2. NETSUS**  
Roman Bam: des obligations ont été échangées mais pas échangées  
**€9 3868**

**3. CLÉMENT-FERRAND**  
FINU aux accents des Villes SNCB après Nîmes et Villy, deux heures de retard pour la Compagnie Paris  
**€9 3750**

**4. BERTAU**  
Qui sera, samedi 21 août, dans la ligne et dans la ?  
**€9 2155**

**5. HERTS**  
Qui sera, lundi 26 mars, dans la ligne et dans la ?  
**€9 1979**

**6. HERTS**  
Dans la ligne, les participants des semaines sont favorisés sans en cas  
**€9 981**

**COMMUNIQUÉ**  
Responsabilités

**SAJAZZ**  
**Astuce pour enlever facilement vos coquilles d'œufs durs**  
(Photo: Getty Images)

**Marion Barot s'explique sur sa perte de poids**  
(Le Parisien)

**La licorne de Sibérie aurait étonné les humains**  
(Photo: Getty Images)

**30 blondes sculptées mais vraiment droles**  
(Photo: Getty Images)

**SpeIn**  
**-40% sur la 1ère commande**  
**JEN PROTTA >**

**Dernières annonces**  
Hôtels

Et pour aller vite naviguer, nous recommandons l'installation de cookies qui permettent notamment de vous offrir contenu, services et publicités liés à vos centres d'intérêt.

**ELABORATA**

**Fermer**



## Le SCOt ou Comprendre l'avenir de la Puisaye

Lancé depuis maintenant deux ans, le SCOt du Pays de Puisaye-Porterre Val d'Yonne est présenté au public amandinois pendant 3 semaines.

Qu'est-ce que le SCOt ? Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document encadré par le Code de l'urbanisme. Il est commun aux quatre communes de Puisaye-Porterre Val d'Yonne, et a été élaboré avec les élus des 75 communes concernées.

Il permettra, jusqu'en 2035, de coordonner les politiques d'aménagement du territoire en conservant les spécificités locales. Les priorités sont nombreuses et interdépendantes : maintenir le niveau de population, les services de proximité, promouvoir l'activité économique, le tourisme, pré-



Frédéric Lajeunesse, directeur Cdc Portes de Puisaye-Porterre, et Béatrice Minois, directrice du Pays de Puisaye-Porterre Val d'Yonne.

server les espaces naturels. C'est donc le quotidien des 36.500 habitants du Pays qui sera impacté.

### Des panneaux très bien expliqués

L'information et la consultation du public font partie des engagements à

tenir. Une dizaine de panneaux expliquent clairement la construction du projet, les objectifs retenus et les actions qui seront à mener pour ces vingt prochaines années. On découvre ainsi que les réflexions ont porté sur la préservation du caractère

de la zone Puisaye-Porterre Val d'Yonne, avec des objectifs concrets tels que le maintien de plusieurs bassins d'activité économique, la préservation des sites remarquables, ou encore la valorisation de la filière bois...

L'exposition est accessible à tous, dès à présent et jusqu'au 27 mars, dans l'atelier 3, des communs du château de Saint-Amand-en-Puisaye. Un registre est à la disposition du public pour s'exprimer sur le projet.

**OUVERTURE.** La salle est ouverte du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 heures ; samedi 12 mars, de 9 h 30 à 17 heures ; samedi 19 mars, de 14 heures à 17 heures ; samedi 25 et dimanche 27 mars, de 11 heures à 19 heures.

## Sapeurs-pompiers : formation aux secours urgents



Salle du château bien remplie.

Samedi soir, il y avait dans les cartons : elle préface au château de Saint-Amand l'organisation de

## "Cheu nous les fêtes" : un cassoulet des grands soirs



**COMMÉMORATION DU 19 MARS.** 11 h 30 : rendez-vous au monument aux Morts, dépôt de gerbes, lecture du manifeste. Vin d'honneur au château, offert par la municipalité.

**CARTE SCOLAIRE.** Fermeture de classe primaire, à Saint-Amand-en-Puisaye : voir page 3.

**SAINT-VÉRAIN**

Un bonhomme vite dressé



## Val de Loire → Cosne-sur-Loire et ses environs

## CARNET DU JOUR

## LE JOURNAL DU CENTRE

11 Rédaction, 5, rue Saint-Jacques, 02.86.28.56.58 ; Fax : 02.86.28.84.98 ; [cosne@journalcentrefrance.com](mailto:cosne@journalcentrefrance.com)  
12 Abonnements, partage du journal à domicile, renseignements et tarifs, service abonnements : 02.86.28.56.58 (service 0,05 €/min + prix appel)

## CENTRE-FRANCE PUBLI-ÉCARTÉ

Parcours, 3, rue du Chemin-de-Fer, BP 2292

58002 Nevers Cedex

☎ Publicité : 02.86.58.89.70 ; fax : 02.86.59.89.79

☎ 4,45 € TTC/mo.

Chemont-Ferrand, 45, rue du Clos-Fleur,

BP 90124, 63020 Chemont-Ferrand Cedex 2.

☎ Forfait annonces : 0825.838.850 (\*) ; Fax : 04.78.67.30.57

☎ Arbo d'obédience : 0825.37.10.10 (\*) ; Fax : 04.78.17.51.10

☎ Annonces légales : 0836.09.01.01 (\*) ; Fax : 04.78.17.51.10

☎ Emploi : 0825.09.08.26 (\*) ; Fax : 04.78.17.51.10

☎ 4,45 € TTC/mo.

## URGENTES

CHARENTAIS, rue des Trois-Frères,

02.86.26.80.02

PIRE DE SAÏTE, Rue François-Méhault,

02.86.26.54.54 (répondeur) ;

02.86.26.60.00 (répondeur) ;

POISSONNIER, 18,

SAINT-11.

## SERVICES UTILES

ACTUS, 10779, rue

des Saules, 02.86.26.24.12,

de 7 h à 20 h.

CENTRE SOCIAL, rue de Berry,

02.86.26.26.95, de 8 h 30 à 12 h

et de 17 h 30 à 19 h.

CHARENTAIS, France.

ANJOU, 02.86.26.26.00, de 8 h 30

à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

INDRE-LOIRE, 4, rue des Forges,

02.86.26.17.00, de 14 h à 18 h.

SAOÛT DE LA LOIRE, Place

de la République, 02.86.26.71.83,

de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

INDRE, Route Saint-Laurent,

02.86.26.64.71, de 17 h à 19 h 30

et de 17 h 30 à 19 h 30.

SERVICES À DOMICILE, Centre

communal Saint-Laurent,

02.86.26.15.20, de 8 h 30 à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h 30.

INDRE-LOIRE, 7 bis, rue

Lugny-Pollot, 02.86.26.70.46,

de 13 h 30 à 16 h 30.

## L'ACTU DE LA MÉDIATHÈQUE

**EXPOSITION.** Dans le cadre du festival jeunesse, les jeunes du Centre social proposent leurs créations, deux expositions intitulées l'une des pirates et les autres de la recherche du gâteau magique. Jusqu'au 2 avril.

**HISTOIRES.** Mercredi 16 mars, à 16 h 30, les habitants de Ménéville proposent un moment de détente autour de différentes lectures. Entrée libre.

**LIBRES.** Samedi 29 mars, à 10 h, vive arène, le rendez-vous du comité de lecture qui invite à venir découvrir et discuter autour d'une sélection de livres, romans ou documentaires. Entrée libre.

## Exposition

L'exposition de voyage épicé, proposée par la médiathèque jusqu'au 2 avril, permet de découvrir la passion des hommes pour les épices à travers un voyage dans le temps. De l'égypte à l'ère des Grandes Découvertes en passant par le XIX<sup>e</sup> siècle, elle présente un voyage épicé.



## ATTENTION TRAVAUX

## DANS LES RUES, CETTE SEMAINE

Jusqu'au vendredi, Rue des Rivières-Saint-Aignan, travaux d'extension de bâtiment ; place de la Gare, travaux de pose de revêtement public ; rue du général Raot, allée du colonel Fabien, travaux de réseau de télécommunication ; quai Jules-Moisant, travaux de suppression d'une cabine téléphonique ; allée du colonel Fabien, travaux de réseau de gaz. ☐

## EDUCATION ■ Conférence au lycée professionnel

## La guerre d'Algérie racontée

Il y a quelques jours, les élèves de Terminale Bac professionnel des sections commerce, électro-technique, procédés de la chimie de l'eau et des papiers cartons et métier de la cuisine et de la restauration du lycée, ont assisté à une conférence sur la guerre d'Algérie.

C'est dans la grande salle de réunion du lycée professionnel que les élèves ont écouté avec attention l'historien Jean-Pierre Galbraud leur présenter la guerre d'Algérie.

## La colonisation

En accord avec les professeurs d'histoire géographique, il a d'abord lu le tableau de la colonisation en Asie et en Afrique, fruit de la puissance de l'Europe durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Il a ensuite exposé les étapes de ce conflit, en retraçant l'accent sur les drames du 6 mai 1962, à Sétif, et de la Toussaint rouge.



POISSONNIER Les élèves ont assisté à une conférence sur la guerre d'Algérie.

en 1964. Enfin, il a évoqué la construction de l'État algérien après le 10 mars 1962.

Dans un deuxième temps, cinq membres de la France sont intervenus pour raconter leur guerre d'Algérie. Robert Fournier explique : « Durant ces huit années de guerre,

nous ne sommes pas tous partis à la même époque et nous n'avons pas tous les mêmes missions ».

À l'issue de ces témoignages, c'est avec plaisir que les anciens ont répondu aux questions pertinentes que leur posaient les jeunes. Au-delà du chapitre d'enseignement

pour lequel les élèves doivent avoir des connaissances solides en vue de l'examen, c'est une page de l'histoire qui leur a été racontée.

L'acquisition des savoirs et la force des témoignages permettent aux jeunes de se constituer à l'histoire et de se construire en tant que citoyens. ☐

## SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

## Coordonner les paysages de Puisaye

Depuis près de deux ans, les élus du Pays Puisaye Fontaine-Val d'Arno portent le projet d'engager de création d'un Schéma de cohérence territoriale (Sct).

C'est quoi, un Sct ? L'objectif consiste à définir, pour 2030, le cap commun d'harmonisation des politiques d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du Pays, en respectant l'identité de chaque territoire. Et bien sûr ce projet stratégique est le plus grand territoire, c'est-à-dire le territoire du Pays.

**Préserver le caractère rural**  
Quelques communes-rivales ont réfléchi à leur avenir et trouvé des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, préserver son caractère rural et maintenir la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

Une fois achevé, le Sct aura des conséquences concrètes sur le quotidien à travers ses différents leviers environnementaux, économiques, des services, habitat et paysages. D'où l'importance d'en prendre connaissance et de le comprendre.

Le diagnostic réalisé par le cabinet d'études Citatis, et l'ensemble de la démarche récemment présentée aux élus des Fontaines de Puisaye Fontaine, en réunion



SCOT Frédéric Lignoussin et Victor Winko

communautaires, fait l'objet de l'exposition itinérante présentée à l'atelier 8 des communes du château de Saint-Amand, jusqu'au 27 mars. Une synthèse de la démarche dédiée à travers des panneaux explicatifs illustrés textes et photos couleurs pour une consultation plus attractive. Un livret est à disposition des visiteurs, invités à faire part de leurs remarques ou interrogations. ☐

Isabelle Lignoussin

## EXPOSITION

**Ouverture.** À l'atelier proche de la galerie l'Art et la Mémoire, l'exposition sera ouverte du 14 au 18 mars de 9 h 30 à 17 h, le 19 de 14 à 17 h, du 21 au 25 de 9 h 30 à 17 h et les 26 et 27 de 11 à 19 h.

## DONZY

**Atelier informatique.** Le centre social, en partenariat avec le conseil départemental, va proposer un atelier informatique ouvert à tout public. Une réunion d'information pour les personnes intéressées aura lieu demain, mardi 15 mars, à 14 h, au centre social. Contact : 02.86.39.33.99. ☐

## MYENNES

**Buvette.** Le comité des fêtes propose une journée à Donzy-Paris, samedi 7 mai. Tarif : 20 € et 15 € jusqu'à 11 ans. Contact : 02.86.39.33.99. ☐

## POUILLY-SUR-LOIRE

**Connaissances.** L'association Gymnastique Jeunesse poillyoise va réunir en assemblée générale extraordinaire, mardi 15 mars, à 18 h, au gymnase des Gallicouls. L'assemblée débitera sur l'état du jour suivant : rapport moral et financier, présentation des comptes et bilan financier de l'exercice clos fin 2013, compte rendu des activités gymniques de la saison écoulée, budget prévisionnel pour l'année 2014, réélection générale d'un nouveau bureau (président, vice-président, secrétaire et trésorier), gala annuel 2013 et questions diverses. Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, en particulier de la constitution d'un nouveau bureau, la présence de tous est indispensable. ☐



## PUISAYE HAUT-NIVERNAIS



### ILS ONT FÊTÉ LEURS NOCES D'OR



**À SAINT-MARTIN. 50 ans.** Le 2 avril 1966, ils s'étaient dit « Oui ». Après 50 ans de mariage, pour célébrer leurs nocés d'or – avec beaucoup d'émotion – Michel et Michèle Coignoux ont renouvelé, samedi, leur engagement matrimonial en mairie de Saint-Martin-sur-Ouanne (commune déléguée de Charny Orée de Puisaye). ■

## Un chiffre

# 49

personnes ont assisté à l'assemblée générale de l'association Sur les traces du loup, samedi, organisée au cœur du chantier de la Pyramide, le futur lieu d'exposition dédié à l'animal. Images et informations sur [lyonne.fr](http://lyonne.fr)

## Puisaye → Actualités

### ■ Quatre associations unies pour proposer un rendez-vous tous les 15 jours

# féderer pour animer l'été

■ du lancement d'estivale, le comité local décide d'ouvrir pour les prochains jours les abords des bords de l'Orée de Bléneau.

■ Getting started  
[www.gettingstarted.com](http://www.gettingstarted.com)

■ été en fête. La commune de cette association a organisé quelques



### EN BREF

#### scot ■ Réunion publique

Initié en 2014 par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) entre dans sa dernière ligne droite : la rédaction d'un document d'orientation et d'objectifs. Pour en discuter, l'établissement public organise une réunion publique demain, à 18 heures, dans la salle de l'Orangerie de Saint-Sauveur. ■

#### CINÉMA ■ De Toucy...

Le Cinéma, thème associatif de



pour le 100e de Avril 2016 - Article pour l'histoire.

**aux Ardennes**

Propulseur d'un crucial « de voir de mémoire », le témoignage de François Solano a emballé une trentaine d'élèves sarlavoisiers lundi matin. Un orateur qui a été 36 ans maître de Moutiers et même membre du conseil d'administration du collège à Saint-Sauveur.

« Le 6 février 1939, j'ai été interné au camp d'Argeles-sur-Mer comme prisonnier politique. J'ai demandé la nationalité française puis je me suis engagé dans l'armée. » Il passera « du soleil de Rivesaltes aux -18 °C des Ardennes », une fois affecté aux « fortifications de la ligne

Weygand ». Par la suite prisonnier des Allemands, il finira par s'échapper, quitta à « oublier ses papiers dans le sac à dos ». « Si le maire de Saint-Sauveur ne m'avait pas fait des papiers, j'étais bon pour un camp en Allemagne... »

Le 4<sup>e</sup> RI d'Auxerre qui l'a « récupéré », les carrières souterraines de Cravant, une équipe de bûcherons passée par Mézilles, les parachutages... Les souvenirs défilent chez l'ancien combattant, entré dans la Résistance en mai 1944, selon sa carte mili-

acquiesce le professeur Raphaël Bories, grâce à ce témoignage précieux. Le dernier mot revient à l'invité : « Il faut s'engager à fond. Si tout cela était à refaire, je recommencerais. » ■

(\*) Une exposition de l'Office national des anciens combattants (Oncac) a été levée sur les trois sites du collège : Désobry pour sauver des producteurs et généralement Justes pour les Népalais. Le collège de Puisseuse recherche des élèves volontaires pour la cérémonie du 6 mai 1945.

# « Un cadre stratégique, pas un document d'urbanisme »

**PUISAYE-FORTERRE VAL D'YONNE** ■ Réunion publique dédiée, hier, au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne a fait l'objet d'une réunion publique, hier, à Saint-Sauveur. Une trentaine de curieux était là.

Lien entre les 75 communes des quatre intercommunalités, le SCoT - qui fixe « un cap commun pour 2035 » - entre dans sa troisième phase : l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO). L'étape fait suite au projet d'aménagement et de développement durable (PAAD), déci-

été en trois axes (\*). Intervenant hier, Thomas Buscaylet est chef de projet chez Citadria. L'un des trois bureaux d'études mobilisés pour ce SCoT avec le Pays.

« Ce n'est pas un document d'urbanisme, plutôt un cadre stratégique, de planification de prospective pour les 20 prochaines années. L'objectif n'est pas de jouer à Madame Irma, mais de dégager de grandes tendances tous les six ans. »

Dans le volet thématique, le tourisme et « la locomotive Guédelon » ont fait réagir, au

même titre que le volet foncier. Il serait question d'accueillir 4.100 habitants et 1.500 emplois d'ici 2035. « Un besoin de 3.000 logements, uniquement en construction neuve. »

Arrêté fin avril avant avis des « partenaires du territoire », le SCoT sera soumis à enquête publique. « en août ou septembre » pour une validation espérée avant la fin de l'année. ■



INTERVIEW. Thomas Buscaylet (Citadria) a récemment revu l'ensemble des documents de 100 nouveaux habitants et 1.500 emplois d'ici 2035.

(\*) « Un territoire rural, sécurisé et de proximité ; pour un développement durable et de qualité ; un service d'usage durable dynamique et innovant ».

■ **Thomas Buscaylet**



Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

SCOT

Expositions





## Habitat



## Paysages



## Services



## Environnement



## Patrimoine



# La Cohérence Territoriale en Puisaye Forterre

Du 16 au 28 février 2016

*Dans les locaux de l'Office de Tourisme à Charny*

Les mardis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h et mercredis et jeudis de 9h à 12h

Le dimanche de 10h à 12h

## ***Un Schéma de Cohérence Territoriale pour la Puisaye Forterre Val d'Yonne***



Depuis bientôt 2 ans, les élus du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne se sont engagés dans un projet d'envergure : définir un « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT).

Son objectif ? Fixer un cap commun pour 2030 afin d'harmoniser les politiques d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du Pays, tout en respectant l'identité de chaque territoire. Une large démarche de concertation s'est ouverte en 2014 et se poursuivra jusqu'à fin 2016 pour bâtir ce projet stratégique avec le plus grand nombre.

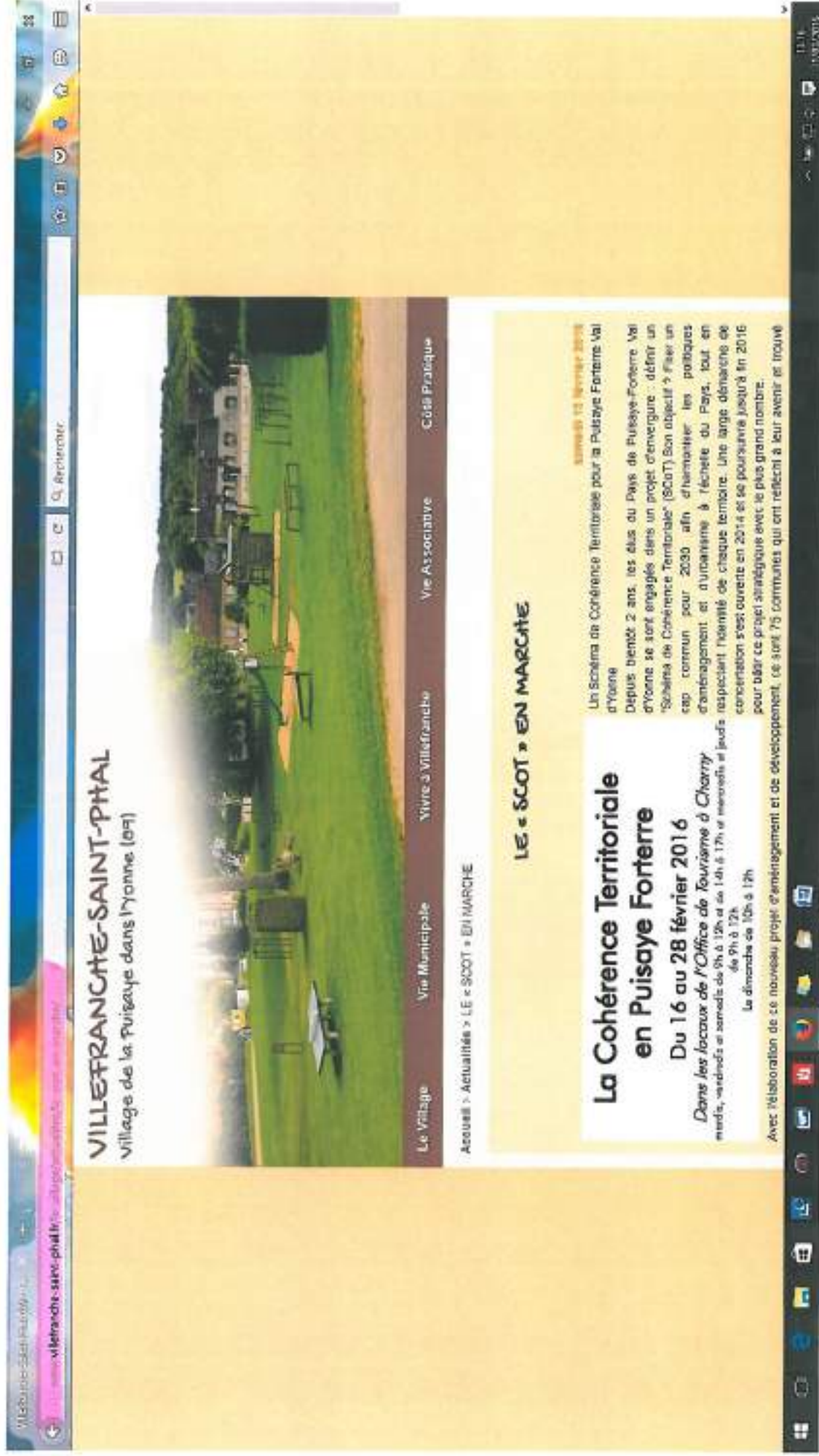
Avec l'élaboration de ce nouveau projet d'aménagement et de développement, ce sont 75 communes qui ont réfléchi à leur avenir et trouvé des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, tout en préservant son caractère rural, et en maintenant la qualité de son cadre de vie et de son environnement.

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le SCoT aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes du quotidien. C'est pourquoi il est essentiel de connaître ce projet, de le comprendre. **Une exposition présentant l'ensemble de la démarche vous attend dans les locaux de la communauté de communes de Forterre Val d'Yonne du 15 au 26 avril 2016.**



***Venez nombreux***





villefranche-saint-phal.fr

villefranche-saint-phal.fr

Rechercher

VILLEFRANCHE-SAINT-PHAL  
Village de la Puisaye dans l'Yonne (89)

Le Village Vie Municipale Vie Associative Cité Pratique

Accueil > Actualités > LE « SCOT » EN MARCHÉ

**LE « SCOT » EN MARCHÉ**

**La Cohérence Territoriale en Puisaye Forterre**  
Du 16 au 28 février 2016

Dans les locaux de l'Office de Tourisme à Charny  
mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h, et mercredi et jeudi de 9h à 12h  
Le dimanche de 10h à 12h

Avec l'élaboration de ce nouveau projet d'aménagement et de développement, ce sont 75 communes qui ont réfléchi à leur avenir et trouvé

Un Schéma de Cohérence Territoriale pour la Puisaye Forterre Val d'Yonne

Depuis bientôt 2 ans, les élus du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne se sont engagés dans un projet d'envergure : définir un "Schéma de Cohérence Territoriale" (SCoT). Son objectif ? Fixer un cap commun pour 2030 afin d'harmoniser les politiques d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du Pays, tout en respectant l'identité de chaque territoire. Une large démarche de concertation s'est ouverte en 2014 et se poursuivra jusqu'à fin 2016 pour bâtir ce projet stratégique avec le plus grand nombre.

Samedi 13 février 2016

**Dans les locaux de l'Office de Tourisme à Chorny** d'aménagement et d'tourisme à l'échelle du Pays, tout en mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h et mercredi et jeudi respectant l'absence de chaque territoire. Une large démarche de concertation s'est ouverte en 2014 et se poursuivra jusqu'à fin 2016 pour bâtir ce projet stratégique avec le plus grand nombre de citoyens du territoire.

Avec l'élaboration de ce nouveau projet d'aménagement et de développement, ce sont 75 communes qui ont réfléchi à leur avenir et trouvé des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, tout en préservant son caractère rural, et en maintenant la qualité de son cadre de vie et de son environnement.

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat. Une fois achevé, le SCOT aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes du quotidien. C'est pourquoi il est essentiel de connaître ce projet, de le comprendre. Une exposition présentant l'ensemble de la démarche vous attend à l'Office du Tourisme Orée de Puisaye du 15 au 28 février 2016. Invitez vos amis à faire part de vos réactions, de vos questions au travers du livret d'expression qui sera mis à votre disposition.

Jean-Jacques LECLERC  
Président de l'Office de Tourisme Orée de Puisaye



**Contactez la Mairie**

Adresse postale  
2 Jules Guesclier Guesclery  
40300 VILLEFRANCHE-SAINTPHAL

Mairie d'Oranvain  
Lud. Marie Joris et Vincent  
03 85 30 4 106



## LE SCOT DE PUISAYE- FORTERRE VAL d'YONNE



## Saint-Amand-en-Puisaye

Du 04 au 27 mars 2016

Communs du Château – Atelier 3

Réfléchissons ensemble à notre territoire de  
demain et définissons un cap commun pour  
2035.





# EXPOSITION ITINÉRANTE

## LE SCOT DE PUISAYE- FORTERRE VAL d'YONNE

S'expose à Saint-Amand

Du 04 au 27 mars

Ateliers 3 – Communs du Château

Vendredi 04 mars : 14h00-17h00

Samedi 05 mars : 9h30 – 17h00

Du lundi 07 au vendredi 11 mars : 9h30 – 17h00

Samedi 12 mars : 9h30 – 17h00

Du lundi 14 au vendredi 18 mars : 9h30 – 17h00

Samedi 19 mars : 14h00 à 17h00

Lundi 21 au vendredi 25 mars : 9h30 – 17h00

Samedi 26 au dimanche 27 mars : 11h00 – 19h00

## VENEZ NOMBREUX !



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE EXPO ITINERANTE SAINT-AMAND-EN-PUISAYE**

### ***Un Schéma de Cohérence Territoriale pour la Puisaye Forterre Val d'Yonne***

Depuis bientôt 2 ans, les élus du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne se sont engagés dans un projet d'envergure : définir un « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT).

Son objectif ? Fixer un cap commun pour 2030 afin d'harmoniser les politiques d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du Pays, tout en respectant l'identité de chaque territoire. Une large démarche de concertation s'est ouverte en 2014 et se poursuivra jusqu'à fin 2016 pour bâtir ce projet stratégique avec le plus grand nombre.

Avec l'élaboration de ce nouveau projet d'aménagement et de développement, ce sont 75 communes qui ont réfléchi à leur avenir et trouvé des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, tout en préservant son caractère rural, et en maintenant la qualité de son cadre de vie et de son environnement.

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le SCoT aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes du quotidien. C'est pourquoi il est essentiel de connaître ce projet, de le comprendre. **Une exposition présentant l'ensemble de la démarche vous attend à l'atelier 3 des communes du château de Saint-Amand en Puisaye du 04 au 27 mars 2016.**

#### Horaires d'ouverture

Vendredi 04 mars : 14h00-17h00  
Samedi 05 mars : 9h30 – 17h00  
Du lundi 07 au vendredi 11 mars : 9h30 – 17h00  
Samedi 12 mars : 9h30 – 17h00  
Du lundi 14 au vendredi 18 mars : 9h30 – 17h00  
Samedi 19 mars : 14h00 à 17h00  
Lundi 21 au vendredi 25 mars : 9h30 – 17h00  
Samedi 26 au dimanche 27 mars : 11h00 – 19h00

N'hésitez pas à faire part de vos réactions, de vos questions au travers du livret d'expression qui sera mis à votre disposition.

## Manifestations 2016 en Puisaye-Forterre

### Expositions en cours :

**OFFICE DE TOURISME « COEUR DE PUISAYE » à Saint-Fargeau et Toucy**  
Du 10 au 22 mars - **Exposition des « Arbres remarquables de Puisaye »** par Alice DE VINCK aux accueils touristiques de Saint-Fargeau et de Toucy - 03.86.74.10.07.

**Toucy : GALERIE « TERRES DU PASSE ».** Du 20 février au 8 mai - Exposition « 150 ans de céramique en Puisaye » Vendredi-Dimanche 15h-18h00 - Samedi 10h-12h / 14h-18h - 03.86.74.37.88.

**Villeneuve les genêts : CAFE CULTURE ASSOCIATIF « CHEZ M'AN JEANNE ET PETIT PIERRE »** Du 5 mars au 15 mai - **Exposition des peintures d'Anne MARCHAND** - 03.86.74.82.64.

**Toucy : GALERIE DE L'ANCIENNE POSTE .** Du 25 février au 17 mars - Exposition « Focus sur Flavie VAN DER STIGGHEL », céramique contemporaine, du jeudi au dimanche - 03.86.74.33.00.

**Saint-Amand en Puisaye : Exposition Itinérante du SCOT de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.** Du 4 au 27 mars dans les communs du château. Atelier 3.

#### Jeudi 10 Mars :

**Champignelles : Cinéma.** Rdv à 20h30 à la halle culturelle pour une projection de « Les Tuche 2 ».

**Toucy : Marche nordique** - 06.82.82.57.13.

#### Vendredi 11 Mars :

**Beauvoir : Concert au Bellovidère** à partir de 21h avec ORLANDO le Trio. Renseignements au 03.86.41.17.81.

**Toucy :**

- **Première diffusion du documentaire « Portraits Mémoires »**, témoignages d'anciens du territoire à 16h à la M.F.R de Champeaux suivie d'un temps d'échanges.



# 47<sup>ème</sup> Foire Expo

# TOUCHEY

Du 8 au 11 octobre 2015

Salon des  
métiers d'Art

Salle polyvalente « Halle aux grains »

Village  
Éco-habitat

Salle polyvalente « Café Fournier »



Du 8 au 11 octobre 2015

Salle Polyvalente

Jeudi, vendredi, dimanche  
de 10h à 20h

Samedi  
de 9h à 20h

**Village ÉCO-HABITAT**



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Bourgogne

*Pour vous aider  
à trouver des idées  
et concrétiser vos projets,  
des artisans spécialisés  
dans l'éco-construction  
et les économies d'énergie,  
des vendeurs de matériaux naturels  
et des courtiers en travaux  
sont là pour répondre à vos questions.*

Pour vous informer et vous conseiller :

- L'ADIL Espace INFO → ÉNERGIE : conseils gratuits et neutres sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables,
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne : informations sur l'éclairage,
- Maisons paysannes de l'Yonne : conseils sur la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager,
- Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne : présentation du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Également au programme :

- Samedi 10 octobre : visite gratuite d'une réhabilitation énergétique à Fontaines (départ en car à 14h devant le village Éco-Habitat / inscription obligatoire au 03 86 72 16 16),
- Samedi 10 octobre à 16h : démonstrations de pose d'enduits naturels,
- Et pendant les 4 jours : atelier de fabrication et de pose de peintures à l'ocre.



Pays de  
**PUISAYE-FORTERRE**  
**VAL D'YONNE**

Registre  
de la concertation





## LE SCOT DE PUISAYE- FORTERRE VAL d'YONNE



## Votre avis nous intéresse

Ce registre est à votre disposition

Réfléchissons ensemble à notre territoire de  
demain et définissons un cap commun pour  
2035.

Notre avis nous intéresse !

## Schema de Coherence Territoriale

du 16 au 28 février 2016

Charmy - Orie de Puisaye

Cette exposition s'inscrit parfaitement dans un schéma d'information et de concertation avec le public. Quand les documents seront ils disponibles sur Internet.

Philippe BUSTIN. philipebustin@laforest.net

---

Saint-Amand en Puisaye - Communs du Château

Atelier 3 - 04 au 27 mars 2016.

- Intéressant la réhabilitation des centres bourgs mais il faudrait améliorer avant tout l'état d'esprit.

